

## CINQUANTE-SEPTIÈME JOURNÉE.

Mardi 12 février 1946.

### *Audience du matin.*

LE PRÉSIDENT. — Général Rudenko, voulez-vous entendre immédiatement le maréchal Paulus que vous avez cité comme témoin afin que les avocats puissent lui poser des questions ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Oui, suivant le désir du Tribunal, le témoin se trouve au Palais de Justice.

LE PRÉSIDENT. — Maréchal Paulus, je désire vous rappeler que vous devez marquer un temps d'arrêt avant de répondre à chacune des questions qui vous seront posées, pour permettre aux interprètes de traduire. Avez-vous compris ce que je vous demande ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, j'ai compris.

Dr NELTE. — Je voudrais vous poser certaines questions. Le 3 septembre 1940, en qualité d'Oberquartiermeister, vous êtes entré au Haut Commandement de l'Armée de terre ?

TÉMOIN PAULUS. — C'est exact.

Dr NELTE. — Qui était alors Commandant en chef de l'Armée de terre ?

TÉMOIN PAULUS. — Vous devez parfaitement savoir que le Commandant en chef de l'Armée était à l'époque le Feldmarschall von Brauchitsch.

Dr NELTE. — Je crois que l'attitude que vous prenez n'est pas justifiée, je n'ai pas posé cette question sans raison, mais simplement pour éclaircir la situation. Nous la connaissons, mais peut-être le Tribunal ne la connaît-il pas ?

Qui était alors le chef d'État-Major général de l'Armée ?

TÉMOIN PAULUS. — C'était le général Halder.

Dr NELTE. — En tant qu'Oberquartiermeister, étiez-vous le représentant permanent du chef de l'État-Major ?

TÉMOIN PAULUS. — J'étais le représentant du chef de l'État-Major dans certains cas déterminés. En outre, j'avais à accomplir les missions dont il me chargeait.

Dr NELTE. — Étiez-vous spécialement chargé d'élaborer ce plan nommé, ainsi que nous l'avons appris plus tard, « Cas Barbarossa » ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, dans la mesure où je l'ai indiqué hier.

Dr NELTE. — Le Feldmarschall von Brauchitsch, votre ancien chef d'État-Major, a parlé dans un affidavit présenté au Tribunal, de plans militaires. Avec l'autorisation du Tribunal, je voudrais vous demander si vous êtes du même avis que le maréchal von Brauchitsch sur le point suivant :

« Quand Hitler se décida, pour atteindre ses buts politiques, à faire usage d'une pression militaire ou à mettre en jeu des moyens militaires, le Commandant en chef de l'Armée de terre, s'il prenait part à ces opérations, devait recevoir des instructions verbales ou un ordre précis ». Est-ce là également votre avis ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne sais pas, je ne suis pas au courant.

Dr NELTE. — Le Generaloberst Halder, qui était votre supérieur immédiat, a déclaré, au sujet de ces opérations militaires, dans un affidavit qui a été soumis par le Ministère Public :

« Les affaires purement militaires dépendaient des différentes fractions de l'Armée, Armée de terre, Marine et Aviation, placées sous l'autorité du Commandant suprême des Forces armées, qui était en même temps le chef suprême de l'État, c'est-à-dire Hitler. »

Est-ce aussi votre avis ?

TÉMOIN PAULUS. — Je vous prie de répéter votre question, car je n'ai pas très bien compris de quoi il s'agit.

Dr NELTE. — La question est la suivante : quels étaient les militaires responsables devant Hitler de l'élaboration des plans importants ? M. von Brauchitsch a fait à ce sujet la déclaration que vous venez d'entendre et M. Halder a déclaré ce qui suit :

« Les affaires purement militaires dépendaient des différentes fractions de l'Armée, Armée de terre, Marine et Aviation, placées sous l'autorité du Commandant suprême des Forces armées, qui était en même temps le Chef suprême de l'État, c'est-à-dire Hitler. »

Est-ce exact ?

TÉMOIN PAULUS. — Les ordres concernant les mesures militaires nous étaient donnés par le Haut Commandement de la Wehrmacht. C'est ainsi que nous fut transmise l'instruction n° 21. Personnellement, je tiens pour responsables les conseillers de Hitler à l'OKW.

Dr NELTE. — Si vous avez lu l'instruction n° 21, vous savez également qui l'a signée. Qui est-ce ?

TÉMOIN PAULUS. — Je crois me souvenir que cette instruction était signée par Hitler, contresignée par Keitel et Jodl.

Dr NELTE. — De toute façon signée par Hitler, comme tous les ordres. Est-ce exact ?

TÉMOIN PAULUS. — Certainement. La plupart des ordres étaient signés par lui, à moins qu'ils n'aient été signés par d'autres en son nom.

Dr NELTE. — Je peux donc en conclure que celui qui donnait les ordres était le Commandant en chef des Forces armées, c'est-à-dire Hitler.

TÉMOIN PAULUS. — C'est exact.

Dr NELTE. — D'après les rapports de von Brauchitsch et de Halder, nous pouvons conclure, du moins je le suppose, que l'État-Major général de l'Armée de terre était chargé de mettre à l'étude, dans tous ses services, les idées de Hitler. N'est-ce pas votre avis ?

TÉMOIN PAULUS. — C'est exact. Nous recevions les ordres provenant des autorités supérieures et nous devions en régler l'application.

Dr NELTE. — Il est donc exact que ces ordres ont été communiqués au Commandement suprême de la Wehrmacht. En somme, tous les projets élaborés en vue de la guerre d'agression et sur lesquels vous nous avez donné des indications étaient le résultat d'une collaboration étroite entre Hitler, en tant que Chef suprême des Forces armées, et l'État-Major général de l'Armée de terre. Est-ce exact ?

TÉMOIN PAULUS. — Cette collaboration existe entre le Commandement suprême et toutes les fractions de l'Armée chargées de l'exécution des ordres du Commandement suprême.

Dr NELTE. — Je crois comprendre, d'après votre déclaration, que vous avez travaillé sur le projet du plan qui vous a été remis le 3 septembre 1940, et qu'après l'avoir complété dans une certaine mesure, vous l'avez remis, vous même, ou par l'intermédiaire du général Halder, au Commandement suprême, c'est-à-dire à Hitler ?

TÉMOIN PAULUS. — Ce travail qui constituait ma participation fut présenté par le chef d'État-Major général de l'Armée de terre ou par le Commandant en chef de l'Armée de terre, et ensuite accepté ou refusé.

Dr NELTE. — Ce travail devait être accepté ou refusé par Hitler ?

TÉMOIN PAULUS. — Parfaitement.

Dr NELTE. — Si j'ai bien compris, vous avez dit hier que vous saviez dès octobre 1940 que Hitler voulait attaquer l'Union Soviétique ?

TÉMOIN PAULUS. — J'ai déclaré hier que ce plan constituait la préparation d'une agression.

Dr NELTE. — Vous saviez que c'était bien là l'intention de Hitler ?

TÉMOIN PAULUS. — De la façon dont cet ordre nous a été donné, nous devons conclure que ce travail théorique serait suivi d'une mise à exécution.

Dr NELTE. — D'autre part, vous avez dit hier, si je vous ai bien compris...

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous parler plus lentement.

Dr NELTE. — En outre, vous avez dit hier, si je vous ai bien compris, qu'aucune information du service de contre-espionnage ne pouvait faire supposer que l'Union Soviétique avait l'intention d'attaquer?

TÉMOIN PAULUS. — Parfaitement.

Dr NELTE. — Quelqu'un a-t-il abordé ces questions dans les milieux de l'État-Major?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, on en a parlé. On a également élevé de sérieuses objections à ce sujet, mais aucun renseignement concernant des préparatifs de guerre du côté de l'URSS n'a été porté à ma connaissance.

Dr NELTE. — En somme, vous étiez parfaitement convaincu qu'il s'agissait là d'une attaque prochaine contre l'Union Soviétique?

TÉMOIN PAULUS. — C'était une perspective, qui n'était pas exclue.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin devrait parler plus lentement.

Dr NELTE. — D'après la déposition du témoin, tout semblait faire conclure à une attaque prochaine.

TÉMOIN PAULUS. — L'ordre d'étudier les possibilités théoriques d'attaque était considéré, non seulement par moi, mais par toutes les personnes qui en étaient informées, comme la préparation d'une attaque, d'une agression contre l'URSS.

Dr NELTE. — Quand vous vous en êtes rendu compte, avez-vous, vous-même ou l'État-Major de l'Armée, ou le Commandement en chef de l'Armée, présenté des objections à Hitler?

TÉMOIN PAULUS. — Personnellement, je ne sais sous quelle forme le Commandant en chef de l'Armée de terre a présenté des objections, ni même s'il en a présenté.

Dr NELTE. — Avez-vous vous-même exposé au Commandant en chef von Brauchitsch ou au général Halder vos objections à ce sujet?

TÉMOIN PAULUS. — Si je comprends bien, je dois être entendu ici en qualité de témoin sur les événements dont sont responsables ces accusés. Je prie donc le Tribunal de me permettre de refuser de répondre à cette question qui me vise personnellement.

Dr NELTE. — Feldmarschall, vous semblez oublier que vous faites aussi partie du groupe des accusés et que, comme eux, vous apparteniez à l'organisation déclarée criminelle du Commandement en chef de l'armée.

TÉMOIN PAULUS. — C'est précisément parce que je suis entendu ici en qualité de témoin afin d'expliquer les événements qui ont conduit à l'accusation portée contre ces accusés, que j'ai demandé au Tribunal de m'autoriser à ne pas répondre à cette question qui me vise personnellement.

Dr NELTE. — Je prie le Tribunal de bien vouloir prendre position.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime que vous devez répondre aux questions qui vous ont été posées jusqu'à présent.

TÉMOIN PAULUS. — Dans ce cas, je vous prie de répéter la question.

Dr NELTE. — Je vous ai demandé si vous avez fait part de vos objections à votre chef Halder ou au Commandant en chef von Brauchitsch ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne me souviens pas d'avoir parlé à ce sujet avec le chef de l'OKH, mais j'en ai parlé au chef de l'État-Major général Halder, qui était mon supérieur.

Dr NELTE. — Je n'ai pas compris, vous avez...

TÉMOIN PAULUS. — J'en ai parlé au chef de l'État-Major général Halder.

Dr NELTE. — Il vous a fait part de son opinion ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, et il m'a dit qu'il craignait beaucoup une telle entreprise.

Dr NELTE. — Pour des raisons militaires ou pour des raisons morales ?

TÉMOIN PAULUS. — Pour les raisons les plus diverses.

Dr NELTE. — Pardon ?

TÉMOIN PAULUS. — Autant pour des raisons militaires que pour des raisons morales.

Dr NELTE. — Il est donc exact que vous-même, ainsi que le chef d'État-Major Halder, connaissiez les faits qui permettaient de considérer la guerre contre la Russie comme une attaque criminelle et que, malgré cela, vous n'avez rien entrepris. Dans votre déclaration, vous avez dit que vous êtes devenu plus tard Commandant en chef de la 6<sup>e</sup> armée. Est-ce exact ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr NELTE. — C'est donc en connaissance de ces faits que vous avez pris le commandement de l'Armée qui a été engagée à Stalingrad. N'aviez-vous pas de scrupules à vous faire l'instrument d'une attaque que vous considérez comme criminelle?

TÉMOIN PAULUS. — Étant donné la situation militaire à l'époque et l'extraordinaire propagande à laquelle nous étions soumis, j'ai cru alors, comme bien d'autres, faire mon devoir vis-à-vis de ma patrie.

Dr NELTE. — Vous connaissiez pourtant les faits?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne connaissais pas à l'époque les faits qui ne m'ont été révélés que plus tard, du fait que je commandais la 6<sup>e</sup> armée, et qui ont atteint leur point culminant à Stalingrad. De même, le caractère criminel de cette agression ne m'est apparu que plus tard, quand j'eus l'occasion de réfléchir sur l'ensemble des événements, dont je n'avais eu jusqu'alors qu'une vue fragmentaire.

Dr NELTE. — Je dois donc comprendre que l'expression « agression criminelle » et autres expressions du même ordre que vous avez employées pour désigner les fauteurs de guerre sont le résultat de vos réflexions ultérieures?

TÉMOIN PAULUS. — Parfaitement.

Dr NELTE. — Donc, malgré vos scrupules et malgré la connaissance des faits qui faisaient apparaître cette guerre contre la Russie comme une guerre d'agression et une entreprise criminelle, vous avez estimé qu'il était de votre devoir de commander la 6<sup>e</sup> armée et de défendre Stalingrad jusqu'au dernier moment?

TÉMOIN PAULUS. — Je viens justement de dire qu'à l'époque où je pris le commandement de la 6<sup>e</sup> armée, je ne pouvais me rendre compte de toute la portée du crime que constituait le fait d'entreprendre et d'exécuter une guerre de conquête, ce qui ne m'est apparu que plus tard, avec mon expérience de chef de la 6<sup>e</sup> armée à Stalingrad.

Dr NELTE. — Vous parlez de la portée du crime. Mais vous n'avez pas parlé du fait que vous en connaissiez les causes, que peut-être vous étiez un des seuls à les connaître.

TÉMOIN PAULUS. — Je ne les connaissais pas; je savais, d'après l'attitude de beaucoup d'officiers, que cette guerre avait un caractère d'agression. Je ne voyais rien d'extraordinaire à ce que le destin du peuple et du pays reposât sur une politique de puissance.

Dr NELTE. — Vous approuviez donc ces idées?

TÉMOIN PAULUS. — Pas avec la tendance qu'elles ont revêtue plus tard, mais je ne considérais pas comme impossible que le sort d'un pays pût reposer sur une politique de puissance. C'était une

politique, mais elle méconnaissait le fait qu'au XX<sup>e</sup> siècle seuls la démocratie et le principe des nationalités sont des facteurs décisifs.

Dr NELTE. — Reconnaissez-vous aussi la bonne foi des autres, ceux qui n'étaient pas aussi près des sources et qui voulaient faire de leur mieux pour leur patrie ?

TÉMOIN PAULUS. — Parfaitement.

Dr FRITZ SAUTER (avocat des accusés von Schirach et Funk). — Témoin, dans votre déclaration d'hier vous avez dit que vous rendiez responsable de cette guerre le Gouvernement hitlérien. Est-ce exact ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, je l'ai dit.

Dr SAUTER. — Dans votre déclaration écrite, faite le 8 janvier 1946 alors que vous étiez prisonnier, il n'en est pas question ; du moins je n'y ai rien trouvé à ce sujet.

TÉMOIN PAULUS. — Cette déclaration n'a aucun rapport avec cela. C'est un document adressé au Gouvernement de l'URSS, dans lequel je traitais de questions se rapportant à la 6<sup>e</sup> armée en Russie et où je parlais de mes expériences personnelles.

Dr SAUTER. — Dans cette lettre du 8 janvier 1946 vous dites exactement ceci ; je cite :

« Aujourd'hui sont jugés les crimes de Hitler et de ses acolytes par le Tribunal des Nations, et je me sens obligé de dire au Gouvernement soviétique tout ce qui m'est connu en raison de mes activités, et qui pourra servir de preuve contre les criminels de guerre jugés à Nuremberg. »

Pourtant il n'y a rien de semblable dans votre déclaration écrite, qui est cependant très détaillée . . .

LE PRÉSIDENT. — Dr Sauter, si vous interrogez le témoin sur le contenu de cette lettre, vous devez déposer toute cette lettre comme preuve.

Dr SAUTER. — C'est la déclaration faite par le témoin, le . . .

LE PRÉSIDENT. — Je n'ai là-dessus aucun doute, mais je dis seulement que si vous interrogez le témoin sur cette lettre, vous devez la déposer comme preuve. Avez-vous une copie de cette lettre ?

Dr SAUTER. — Oui. C'est la déclaration que le Ministère Public soviétique a présentée hier au témoin et que celui-ci a déclaré être prêt à renouveler.

LE PRÉSIDENT. — Oui, je comprends. Je ne savais pas si elle avait été déposée comme preuve ou si elle avait été retirée en vue de la déposition du témoin. La lettre a-t-elle été déposée ?

Dr SAUTER. — Le témoin, sur la demande du Ministère Public russe, a répété sa déclaration.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Willey, la lettre a-t-elle été déposée comme preuve, oui ou non ?

M. WILLEY (Secrétaire Général). — Non.

LE PRÉSIDENT. — Bien. Vous pouvez continuer à interroger le témoin à ce sujet, mais ce document doit être déposé comme preuve. C'est tout.

Dr SAUTER. — Témoin, il m'intéressait de savoir ce que vous entendez par « Gouvernement hitlérien ». Voulez-vous dire la direction du Parti, le Cabinet du Reich, ou autre chose ?

TÉMOIN PAULUS. — Je veux dire tous les responsables.

Dr SAUTER. — Pouvez-vous répondre d'une façon plus précise ?

TÉMOIN PAULUS. — Hier, dans mes déclarations, j'ai dit ce qui était de ma compétence, ce que j'ai vu personnellement. Je n'ai pas voulu parler individuellement de membres du Gouvernement car je n'ai pas de données à ce sujet.

Dr SAUTER. — Oui, mais vous parliez du Gouvernement hitlérien.

TÉMOIN PAULUS. — Je veux désigner par là la direction hitlérienne de l'État.

Dr SAUTER. — Donc, en premier lieu, le Cabinet du Reich ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, dans la mesure où il est responsable de directives données par le Gouvernement.

Dr SAUTER. — La question qui m'intéresse est donc celle-ci : l'accusé Funk, qui est assis ici, était membre du Cabinet du Reich et l'accusé von Schirach est également considéré par l'Accusation comme ayant fait partie du Cabinet. Savez-vous si l'accusé Funk et l'accusé von Schirach étaient, comme vous par exemple, au courant des plans de Hitler ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'en sais absolument rien.

Dr SAUTER. — Savez-vous si pendant la guerre, puisque vous faisiez partie de l'OKW, il y eut des séances du Cabinet ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'en sais rien non plus.

Dr SAUTER. — Savez-vous que Hitler, dans l'intérêt du secret de ses plans de guerre, avait ordonné que lors des discussions entre lui et ses conseillers militaires, les membres du Cabinet du Reich, tels que Funk, ne fussent pas présents ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'en sais rien.

Dr SAUTER. — Avez-vous su, par Jodl ou par Keitel par exemple, que Hitler avait interdit également que les membres du Cabinet du Reich, les membres civils, prissent part aux séances militaires ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai aucune connaissance à ce sujet.



Dr SAUTER. — Une autre question. Quand Stalingrad fut encerclée et que la situation fut devenue sans espoir, savez-vous que les défenseurs de la forteresse adressèrent à Hitler plusieurs télégrammes lui exprimant leur dévouement ?

TÉMOIN PAULUS. — Puisque vous parlez de ces télégrammes, je sais qu'à la fin l'on fit un grand effort pour donner un sens à la catastrophe qui s'approchait, aux souffrances et aux massacres de tant de soldats. C'est pourquoi ces télégrammes en ont fait des actes d'héroïsme qui devaient rester gravés dans les mémoires. Je regrette de ne pas les avoir arrêtés à cette époque.

Dr SAUTER. — Ces télégrammes émanaient de vous ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne sais pas de quels télégrammes vous voulez parler.

Dr SAUTER. — Plusieurs télégrammes promettant de tenir jusqu'au dernier homme et qui ont terrifié le peuple allemand. Ils portent tous votre signature.

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas connaissance de ces télégrammes. Je demande qu'ils me soient présentés.

Dr SAUTER. — Vous n'en avez pas connaissance ?

TÉMOIN PAULUS. — Non, pas de ces télégrammes dont vous parlez, à l'exception du tout dernier.

Dr SAUTER. — Savez-vous ce qu'il y avait dans le dernier ?

TÉMOIN PAULUS. — Le dernier télégramme décrit les performances de l'Armée, soulignant que ce refus de capituler était un exemple pour l'avenir de notre peuple.

Dr SAUTER. — Et la réponse a été, je crois, votre nomination au poste de Feldmarschall ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne sais pas si c'en fut la réponse.

Dr SAUTER. — Pourtant vous avez été nommé Generalfeldmarschall et vous en portez encore le titre, car la déclaration que j'ai déposée est signée « Generalfeldmarschall Paulus ».

TÉMOIN PAULUS. — Je dois dire à ce sujet que ... S'agit-il de cette déclaration ?

Dr SAUTER. — Oui.

TÉMOIN PAULUS. — Je dois prendre le titre auquel j'ai droit et qui m'a été conféré.

Dr SAUTER. — Dans cette déclaration que je présente au Tribunal comme preuve, il y a cette phrase finale :

« Je porte la responsabilité de n'avoir pas suffisamment considéré le point de vue russe dans l'application de mon ordre du 14 janvier 1943 concernant la remise de tous les prisonniers de guerre (c'est-à-dire de tous les prisonniers de guerre russes) ... »

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr SAUTER. — «... et de n'avoir pas pris plus de soin des prisonniers (toujours des prisonniers russes).»

Pouvez-vous m'expliquer le point suivant? Pourquoi, dans une lettre aussi détaillée, n'avez-vous pas parlé des centaines de milliers de soldats allemands qui, sous votre commandement, ont perdu la liberté, la santé et la vie? Il n'en est pas question.

TÉMOIN PAULUS. — Cette lettre se rapporte à une tout autre question; elle est adressée au Gouvernement de l'URSS et concerne le traitement infligé à la population civile et aux prisonniers de guerre russes à Stalingrad. Je ne pouvais pas y parler de mes soldats...

Dr SAUTER. — Pas un mot?

TÉMOIN PAULUS. — Non. Je ne pouvais pas en parler ici, il fallait le faire ailleurs. C'est ainsi que tous les ordres d'opération qui ont amené les terribles événements de Stalingrad ont été donnés en dépit des objections que j'ai présentées le 20 janvier, et qui n'étaient qu'un résumé de mes descriptions antérieures: l'état de choses était devenu intolérable à la suite des souffrances causées par le froid, la faim et les épidémies, continuer la lutte était au-dessus des forces humaines; la réponse de l'OKW a été: «Capitulation exclue. La 6<sup>e</sup> armée doit jouer son rôle historique en tenant jusqu'au bout pour rendre possible le renforcement des lignes sur le front Est.»

Dr SAUTER. — Et c'est pourquoi vous avez continué à exécuter jusqu'au bout des ordres que vous qualifiez de criminels?

TÉMOIN PAULUS. — C'est exact.

Dr SAUTER. — D'après vos propres déclarations, vous avez eu dès le début clairement conscience du caractère criminel de ces opérations?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas dit que j'avais reconnu que c'était un crime, mais j'en ai eu l'impression plus tard, en faisant le bilan des événements de Stalingrad. J'ai été instruit par ce que j'ai vu à Stalingrad.

Dr SAUTER. — Je voudrais encore savoir une chose. N'avez-vous pas vu dès le début, lorsque vous avez été chargé, en tant que technicien, de la mise au point des plans d'agression contre la Russie, que cette attaque contre la Russie ne pourrait être lancée qu'en violation du droit des gens et des conventions qui liaient l'Allemagne?

TÉMOIN PAULUS. — En violation du Droit international, oui, mais les conditions dans lesquelles ceci s'est effectivement passé étaient imprévisibles.

Dr SAUTER. — Je vous demande si vous avez vu clairement qu'il s'agissait d'atteinte au droit des gens et de violation de traités?

TÉMOIN PAULUS. — Je savais qu'une agression ne pouvait avoir lieu qu'en violation du traité conclu avec la Russie à l'automne 1939.

Dr SAUTER. — Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.  
(*Le Dr Exner vient au microphone.*)

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, j'ai déjà expliqué plusieurs fois au témoin et aux avocats qu'il est d'une importance essentielle de parler lentement, de ne poser qu'une question à la fois et de marquer un temps d'arrêt entre la question et la réponse, puis entre la réponse et la question suivante. Voulez-vous essayer d'observer cette règle?

Dr EXNER (avocat de l'accusé Jodl). — Témoin, vous avez entrepris en septembre 1940, à l'OKW, l'élaboration d'un plan d'opérations contre la Russie, c'est-à-dire que vous avez été chargé de mettre au point un travail déjà commencé. Savez-vous quel était à peu près à cette époque l'effectif des forces allemandes à l'Est?

TÉMOIN PAULUS. — C'est à l'OKH que j'ai travaillé.

Dr EXNER. — Oui, à l'OKH.

TÉMOIN PAULUS. — Je ne me souviens pas très bien des effectifs à l'Est. C'était peu après la campagne de France.

Dr EXNER. — Vous ne savez pas combien il pouvait y avoir de divisions pour protéger les frontières allemandes à l'Est?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je ne m'en souviens plus.

Dr EXNER. — En février 1941, on a commencé à faire des transports de troupes vers l'Est. Pouvez-vous nous dire alors quelles étaient les forces russes le long de la ligne de démarcation germano-russe et de la frontière roumaine?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je ne peux pas le dire. Les renseignements sur la Russie et sur les forces soviétiques étaient rares et incomplets, et pendant longtemps nous n'avons rien su à ce sujet.

Dr EXNER. — Halder n'a-t-il pas, à plusieurs reprises, présenté des rapports au Führer sur les effectifs et la répartition des forces russes?

TÉMOIN PAULUS. — C'est possible, je ne m'en souviens plus. A ce moment, ces questions n'étaient pas de mon ressort, je n'avais pas à m'occuper de ces projets tant qu'ils restaient théoriques. Le Service des opérations de l'Armée de terre fut chargé en décembre de leur mise au point.

Dr EXNER. — Vous faisiez des manœuvres à ce moment?

TÉMOIN PAULUS. — C'était au début de décembre.

Dr EXNER. — Vous vous êtes sans doute basé sur les renseignements que vous aviez sur les forces de l'adversaire ?

TÉMOIN PAULUS. — Nous ne pouvions faire que des suppositions.

Dr EXNER. — Vous avez activement coopéré à ce plan d'opérations, vous l'avez mis à l'essai par des manœuvres. Voulez-vous nous dire en quoi se différencie votre activité, par exemple, de celle de Jodl ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne crois pas que ce soit à moi de répondre à cette question.

Dr EXNER. — Je ne comprends pas. Ce travail était bien du ressort de l'État-Major ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, c'était une tâche d'état-major qui me fut confiée par le chef de l'État-Major.

Dr EXNER. — Oui, et l'activité de Jodl, en sa qualité de chef de l'État-Major de la Wehrmacht...

TÉMOIN PAULUS. — La différence réside, je crois, en ce qu'il avait un aperçu général, alors que je ne pouvais voir que des fragments, à savoir les détails indispensables à mes travaux.

Dr EXNER. — Mais il s'agissait dans les deux cas d'une préparation d'état-major en vue de la guerre ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr EXNER. — Je voudrais encore savoir quelque chose au sujet de Stalingrad. Dans votre déclaration écrite, vous prétendez que Keitel et Jodl étaient responsables de l'interdiction de capituler, qui eut de si tragiques conséquences. Comment le savez-vous ?

TÉMOIN PAULUS. — J'ai voulu dire que l'OKW était responsable de cet ordre. Peu importe qu'il émanât directement d'une personnalité quelconque. En tout cas, ils sont responsables de leur service.

Dr EXNER. — En tout cas, vous ne savez pas si les deux officiers s'en sont occupés personnellement ? Vous pensez seulement que c'était...

TÉMOIN PAULUS. — L'OKW, qui est représenté par ces deux personnalités.

LE PRÉSIDENT. — Une minute. L'interprète voudrait-il ne pas dire chaque fois « Question » et « Réponse », mais simplement donner les termes de la question et de la réponse. Le fait d'insérer « Question » et « Réponse », à mon avis, perd inutilement du temps et complique la traduction.

Dr EXNER. — Pourquoi, quand la situation à Stalingrad devint sans espoir, comme vous l'avez déjà dit aujourd'hui, n'avez-vous pas capitulé, malgré l'ordre contraire du Führer ?

TÉMOIN PAULUS. — Parce qu'on m'avait dit que le fait de tenir avec mon armée décidait du sort du peuple allemand.

Dr EXNER. — Saviez-vous que vous jouissiez de la confiance spéciale de Hitler ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne le savais pas.

Dr EXNER. — Savez-vous qu'il avait décidé que vous succéderiez à Jodl en cas de succès à Stalingrad, parce qu'il ne voulait plus travailler avec Jodl ?

TÉMOIN PAULUS. — Sous cette forme, je n'ai jamais eu connaissance de ce dessein, mais une rumeur a circulé vers la fin de l'été ou en automne 1942 disant qu'on prévoyait un changement dans la direction. C'est une rumeur dont m'a parlé le chef de l'État-Major général de la Luftwaffe, mais je n'en ai jamais eu connaissance officiellement.

Par contre, j'ai appris que j'allais quitter mon armée pour prendre le commandement d'un nouveau groupe d'armées qui devait être constitué.

Dr EXNER. — Vous souvenez-vous du télégramme que vous avez adressé au Führer lorsque vous avez été nommé maréchal à Stalingrad ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas envoyé de télégramme après ma nomination.

Dr EXNER. — Vous n'avez absolument pas exprimé votre gratitude ?

TÉMOIN PAULUS. — Non.

Dr EXNER. — Cela contredit les déclarations faites par d'autres personnes. On dit que vous êtes ou que vous avez été professeur à l'Académie de Guerre de Moscou. Est-ce vrai ?

TÉMOIN PAULUS. — Ce n'est pas vrai non plus.

Dr EXNER. — Avez-vous eu une autre position à Moscou ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne suis jamais allé en Russie avant la guerre.

Dr EXNER. — Mais maintenant, en captivité ?

TÉMOIN PAULUS. — J'ai été, comme mes camarades, dans un camp de prisonniers.

Dr EXNER. — Étiez-vous membre du Comité de libération allemand ?

TÉMOIN PAULUS. — J'ai été membre d'un mouvement allemand comprenant des militaires de tous grades et des hommes de toutes les classes sociales, qui s'étaient donné pour tâche de retenir le peuple allemand au bord de l'abîme au dernier moment et de le pousser à détruire ce Gouvernement hitlérien qui a causé le malheur de tant de nations et de notre peuple en particulier.

Je l'ai fait dans un appel du 8 août 1944.

Dr EXNER. — En août 1944 ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr EXNER. — Auparavant, y aviez-vous eu une activité quelconque ?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je n'y avais jamais eu d'activité auparavant.

Dr EXNER. — Bien, je vous remercie.

Dr LATERNSEER. — Je n'ai que peu de questions à poser au témoin.

Témoin, lorsque vous avez pris votre poste en qualité de O.Q.-I., ne pensez-vous pas que les préparatifs entrepris par le General-major Marx et que vous deviez poursuivre, ne l'avaient été que pour répondre à une éventualité ?

TÉMOIN PAULUS. — Évidemment, on pouvait le penser. Mais bien vite, au cours du travail, il y eut des faits qui laissaient penser que ces préparatifs théoriques devaient trouver une utilisation pratique. En liaison avec l'élaboration du plan théorique dans lequel on envisageait dès le début l'exploitation du territoire roumain, on envoya à cette époque une importante mission militaire comprenant les groupes d'études d'une division blindée complète, et justement dans le territoire qui avait fait l'objet d'études théoriques. C'est ainsi que, peu à peu, nous avons eu l'assurance que ce plan serait certainement mis à exécution par la suite.

Dr LATERNSEER. — La raison de ma question est la suivante : quand vous avez dit que le plan d'attaque existait déjà dès l'automne 1940, n'avez-vous pas indiqué une date un peu prématurée ?

TÉMOIN PAULUS. — J'ai fait hier une analyse détaillée des documents qui m'avaient été donnés pour ce plan d'offensive. Ces documents existaient dès le 3 septembre. Tout a été tiré de ces bases, et les événements se sont effectivement déroulés comme prévus.

Dr LATERNSEER. — Je veux dire ceci : ce plan aurait été tout d'abord préparé pour une attaque éventuelle, puis plus tard, la réalisation en aurait été décidée ?

TÉMOIN PAULUS. — Un examen rétrospectif prouve que les travaux préparatoires théoriques furent simplement mis en application.

Dr LATERNSEK. — Connaissez-vous l'ordre n° 18 de l'ancien Commandant en chef des Forces armées, du 12 novembre 1940 ?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je ne m'en souviens pas.

Dr LATERNSEK. — Monsieur le Président, je me réfère au document qui m'a été remis par le Ministère Public américain, document PS-444. Témoin, je vous montre ce document, c'est à la page 8.

*(Le document est présenté au témoin.)*

TÉMOIN PAULUS. — Je ne me souviens pas d'en avoir eu connaissance.

Dr LATERNSEK. — Témoin, voudriez-vous répéter votre réponse ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne me souviens pas d'avoir eu connaissance de ce document antérieurement.

Dr LATERNSEK. — Pour renseigner le Tribunal, je lis le passage que je viens de présenter au témoin, il est très court ; il s'agit de la page 8 du document PS-444.

LE PRÉSIDENT. — Continuez, je vous en prie.

Dr LATERNSEK. — Ce paragraphe est ainsi conçu :

« 5. Russie. Des conférences politiques ont lieu dans le but d'éclairer l'attitude politique que peut prendre la Russie dans un prochain avenir. »

Témoin, quand vous aurez pris connaissance de ce passage, vous devez vous ranger à mon opinion, à savoir que la date à laquelle fut décidée l'agression contre la Russie devait être postérieure à celle que vous indiquez.

TÉMOIN PAULUS. — Je ne peux donner que le résultat de mon expérience personnelle et ma conception personnelle, basée sur un examen rétrospectif des faits, et je dois déclarer que, en reprenant toute l'évolution, je vois qu'il s'agissait d'un plan clair et continu, depuis la mise sur pied du projet, le 3 septembre 1940, jusqu'à sa réalisation pratique, en passant par l'ordre du 21 décembre. Quant à savoir à quel moment précis la décision définitive a été prise, cela sort évidemment du domaine de ma compétence.

Dr LATERNSEK. — Savez-vous qu'en 1939, l'Union Soviétique — d'après des experts militaires allemands — avait concentré en Pologne de très grandes forces qui — toujours d'après les experts allemands — étaient absolument disproportionnées à la tâche qu'elles avaient à accomplir ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'avais aucune idée des effectifs de l'Armée d'invasion. Je savais seulement que l'Union Soviétique a envahi la Pologne. Mais je n'ai jamais entendu parler d'étonnement provoqué par l'importance des forces engagées.

Dr LATERNSEER. — Savez-vous qu'avant que les armées allemandes aient franchi la frontière de l'Est, il y avait déjà des forces russes massées à la frontière, surtout d'importantes forces de blindés du côté de Bialystok ?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je ne l'ai jamais su sous cette forme.

Dr LATERNSEER. — Les premières divisions transférées de l'Ouest à l'Est ne l'ont-elles pas été seulement après que des forces russes eurent été massées à la frontière ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne sais rien des rapports entre les mouvements de troupes de l'Ouest à l'Est et l'exécution pratique de ce plan, car je n'ai pas pris part moi-même à cette exécution. D'ailleurs, pendant les mois d'avril et de mai, je n'ai été que très peu de temps à l'OKH, car j'avais alors d'autres fonctions.

Dr LATERNSEER. — Témoin, vous disiez hier qu'au cours d'une conférence qui eut lieu à la fin du mois de mars 1940 à la Chancellerie du Reich, le général Halder vous avait donné plusieurs raisons d'attaquer la Yougoslavie.

Vous avez indiqué comme premier point la suppression du danger menaçant l'aile droite ; deuxièmement, la prise de la ligne de chemin de fer de Nish et troisièmement la libération de l'aile droite en cas d'une attaque contre la Russie. N'y avait-il pas d'autres raisons à cette attaque, des raisons beaucoup plus importantes que celles que vous avez indiquées ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'en connais pas d'autres.

Dr LATERNSEER. — Par cette attaque contre la Yougoslavie, ne voulait-on pas soulager l'Italie ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, naturellement, et c'était aussi le point de départ d'une opération contre la Grèce. On voulait écarter le danger menaçant les flancs, en cas d'une invasion de la Grèce partant de la Bulgarie.

Dr LATERNSEER. — N'y avait-il pas à craindre une collusion de la Yougoslavie et de la Grèce qui eût permis aux Anglais de débarquer sur les côtes grecques et d'atteindre les terrains pétrolifères de Roumanie ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, rendre impossible l'exécution du « Cas Barbarossa » en menaçant le flanc droit.

Dr LATERNSEER. — J'ai reçu des informations différentes au sujet du « Cas Barbarossa » qui n'aurait pas joué dans la décision de l'attaque de la Yougoslavie le rôle essentiel que vous lui attribuez hier ?



TÉMOIN PAULUS. — Il n'était pas exécutable après un débarquement anglais et l'occupation des territoires grec et yougoslave par l'ennemi.

LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions maintenant suspendre l'audience.

*(L'audience est suspendue.)*

LE PRÉSIDENT. — On vient de m'informer que les interprètes répétaient les mots « Question » et « Réponse » avant de donner les citations pour aider les sténotypistes et la presse ; les interprètes peuvent donc continuer à employer les mots « Question » et « Réponse » avant d'en donner le texte. Ce fait rend encore plus évident que le seul moyen d'éviter les difficultés présentes consiste à faire une pause entre les questions et les réponses. Il nous semble que le Procureur et le témoin ont la possibilité de saisir le moment où l'on traduit la question, et le témoin doit donner sa réponse quand la traduction sera terminée. Après la traduction de la réponse que le Procureur a pu entendre, il peut poser la question suivante. M'avez-vous compris ?

Dr LATERNSEER. — Témoin, nous venons de parler de l'attaque contre la Yougoslavie. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que cette attaque devait être exécutée à tout prix avant le début de l'opération « Barbarossa » afin de protéger les flancs ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Vous avez dit hier que la révolution en Yougoslavie obligea Hitler à attaquer ce pays. Savez-vous si de tels plans d'attaque existaient avant cette révolution ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'en sais rien.

Dr LATERNSEER. — Savez-vous que l'opération d'agression contre la Yougoslavie était inopportune et fut la cause du retard que subit l'attaque contre l'URSS ?

TÉMOIN PAULUS. — Je l'ai dit moi-même hier. Le début de l'attaque, qu'on avait prévue pour mi-mai, si les conditions atmosphériques le permettaient, fut en effet repoussé.

Dr LATERNSEER. — Mais il y a une certaine contradiction à dire que l'attaque contre la Yougoslavie a été exécutée à cette époque quoiqu'elle ne soit pas bien venue, puisqu'elle retardait l'agression contre l'URSS.

TÉMOIN PAULUS. — Je n'y vois aucune contradiction. Autant que j'ai pu le savoir, le Gouvernement yougoslave avait signé un accord mettant à notre disposition la ligne de chemin de fer de Belgrade à Nish, mais qu'après la signature de cet accord eut lieu en

Yougoslavie un changement de politique; cependant, on croyait exclure ce danger en ayant recours à l'agression. La décision d'attaquer la Yougoslavie et de retarder l'opération « Barbarossa » n'est pas en contradiction avec le « Cas Barbarossa », c'est au contraire une condition préliminaire de l'exécution de celui-ci.

Dr LATERNSEER. — Témoin, étiez-vous présent à la conférence de l'État-Major général du 3 février 1941, à l'Obersalzberg ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Saviez-vous qu'à cette époque les forces soviétiques étaient évaluées à 100 divisions d'infanterie, 25 divisions de cavalerie et 30 divisions motorisées, d'après le rapport du général Halder ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne m'en souviens pas et je ne suis pas certain que le général Halder ait été présent à cette conférence.

Dr LATERNSEER. — Témoin, une telle conférence était certainement exceptionnelle ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Je crois que cette conférence a dû au moins donner l'impression qu'il s'agissait d'une très importante concentration de troupes sur le front de l'Est ?

TÉMOIN PAULUS. — Dans mon souvenir, je n'ai pas cette impression.

Dr LATERNSEER. — Au début de l'attaque contre l'URSS, vous étiez encore O.Q.-I. ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Comme on me l'a signalé entre temps, les fonctions de ce service consistaient, entre autres, à présenter des suggestions positives pour les opérations militaires.

TÉMOIN PAULUS. — Ce fut le cas à un moment où les tâches étaient réparties différemment. Mais, lorsque j'étais quartier-maître général, je n'assurais pas ces fonctions. Le service d'opérations ne dépendait pas de moi, mais directement du chef de l'État-Major. J'ai été d'abord chargé du service d'instruction, puis du service d'organisation en automne 1941. Il n'entraît pas dans mes attributions de faire des suggestions au chef de l'État-Major général concernant les opérations en cours ou autres. Je devais uniquement exécuter les ordres qu'il me donnait.

Dr LATERNSEER. — Témoin, pouvez-vous nous renseigner sur la façon dont furent traités les prisonniers de guerre allemands dans l'Union Soviétique ?

TÉMOIN PAULUS. — C'est une question autour de laquelle on fit cette propagande incroyable qui a amené le suicide à Stalingrad de tant d'hommes et d'officiers allemands, et je me suis promis de la considérer dans l'intérêt de la vérité.

LE PRÉSIDENT. — Un moment. Le contre-interrogatoire doit consister en questions pertinentes pour les problèmes que nous avons à juger ou concernant le crédit que nous devons accorder aux déclarations du témoin. Le traitement des prisonniers de guerre allemands par l'Union Soviétique n'a absolument rien à voir avec l'objet du présent Procès et le crédit que nous devons accorder au témoin. Le Tribunal écarte donc la question.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, puis-je faire une déclaration justifiant ma question ?

LE PRÉSIDENT. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Je ne voulais poser cette question que pour la raison suivante : savoir quel était réellement le traitement des prisonniers allemands pour que beaucoup de familles qui s'inquiètent à ce sujet aient des renseignements qui les rassurent.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal pense que c'est un sujet qui ne l'intéresse pas.

Dr LATERNSEER. — Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Dr FRITZ (avocat de l'accusé Fritzsche). — Témoin, connaissez-vous l'accusé Fritzsche ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr FRITZ. — Savez-vous qu'au cours de l'été et de l'automne 1942 il était dans votre armée ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui.

Dr FRITZ. — Témoin, au cours de ce Procès, on a parlé de l'ordre de l'OKW que, d'après ce que je viens d'entendre, vous aviez vivement critiqué et d'après lequel tous les commissaires de l'Armée rouge devaient être exécutés. Avez-vous vu cet ordre ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, j'en ai eu connaissance.

Dr FRITZ. — Vous souvenez-vous si l'accusé Fritzsche, après avoir pris connaissance de cet ordre pendant son service, vous a proposé ainsi qu'à votre adjoint de faire lever cet ordre pour votre armée ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne peux me souvenir de ce fait. Il est tout à fait possible que Fritzsche ait discuté de cette question à l'OKH, mais, au moment où j'ai pris le commandement de mon armée le 20 janvier, cet ordre n'avait pas été mis à exécution dans mon ressort. Autant que je sache, cet ordre, qui pratiquement n'a pas été mis en exécution, a été effectivement annulé.

Dr FRITZ. — Je voudrais vous poser une autre question, qui peut-être vous rafraîchira la mémoire, vous vous souvenez peut-être que Fritzsche vous a proposé, à vous ou à votre officier d'ordonnance, de distribuer sur le front russe des tracts dont le texte exprimait la même idée ?

TÉMOIN PAULUS. — Personnellement, je ne puis m'en souvenir, mais il est tout à fait possible qu'il ait eu cet entretien avec l'officier d'ordonnance, qui était d'ailleurs compétent.

Dr FRITZ. — Une dernière question : d'après ce que vous connaissez du caractère de Fritzsche, croyez-vous possible et probable qu'il ait fait cette proposition ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, certainement.

Dr SERVATIUS (avocat du Corps des chefs politiques). — Dans vos fonctions, vous avez soutenu Hitler jusqu'au bout, quoique vous ayez su qu'il allait engager une guerre d'agression. Dans quelle mesure les chefs politiques étaient-ils au courant de tous ces faits ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne puis répondre à cette question car je ne suis pas compétent.

Dr SERVATIUS. — Qu'entendez-vous par chefs politiques ?

TÉMOIN PAULUS. — Puis-je vous répondre par une autre question : que sont pour vous-même ces « chefs politiques » au sujet desquels vous me questionnez ?

Dr SERVATIUS. — Témoin, il me semble que vous ne connaissez pas l'organisation du Parti. Il s'agit d'une organisation de chefs politiques qui est poursuivie devant ce Tribunal. Ils sont déclarés criminels, des Reichsleiter aux Blockleiter et peuvent être condamnés pour avoir participé au complot organisé en vue de commettre les actes qui sont jugés ici. Cette organisation de chefs politiques est composée de telle sorte que 93 % sont des chefs de groupes locaux avec leurs états-majors et leurs subordonnés.

LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas que vous puissiez interroger le témoin sur un sujet dont il ne connaît rien. L'accusation contre les dirigeants politiques ne le concerne pas. D'autre part, je ne crois pas que cet interrogatoire soit mené d'une façon régulière.

Dr SERVATIUS. — Monsieur le Président, je voulais lui demander dans quelle mesure les chefs politiques avaient connaissance de ces faits, puis je voulais encore lui demander s'il avait conscience d'avoir contribué à créer un état de fait, les chefs politiques soutenant Hitler parce qu'ils croyaient à la structure factice que le témoin lui-même avait aidé à édifier.

LE PRÉSIDENT. — Il vous a déjà dit qu'il ne savait pas ce que les chefs politiques pouvaient connaître de la situation.

Dr SERVATIUS. — Alors, j'ai une autre question à poser. Je représente aussi l'accusé Sauckel qui est responsable du recrutement de la main-d'œuvre. Savez-vous si des prisonniers allemands ont été employés dans les usines d'armement russes ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas de renseignements authentiques ou personnels sur ce point. Les prisonniers que j'ai vus dans les camps où je suis passé travaillaient pour les besoins immédiats de ce camp ou à proximité. Ils étaient employés à des travaux agricoles ou forestiers. J'ai appris également par les journaux que des unités de travailleurs volontaires travaillaient dans l'industrie, ils étaient fiers de leur rendement. J'ignore cependant dans quelle branche de l'industrie ils étaient employés.

Dr SERVATIUS. — Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

Dr KUBUSCHOK (avocat du Gouvernement du Reich). — A la suite d'une déclaration que vous avez faite hier, on vous a demandé aujourd'hui dans quelle mesure chaque membre du Gouvernement pouvait être au courant des décisions importantes. J'ai conclu de vos réponses que le Gouvernement du Reich ne constituait pas pour vous un organisme homogène. Dans ce Procès, nous nous heurtons toujours à une difficulté. On pense, en particulier, que les décisions militaires ou politiques sont prises ordinairement au sein d'un organisme gouvernemental groupant des personnalités importantes ou, en d'autres termes, à l'État-Major général, que les questions sont discutées et résolues au sein d'un petit groupe qui est partie intégrante d'un plus vaste organisme. Témoin, d'après les connaissances que vous avez pu acquérir en raison de l'importante position que vous occupez, pouvez-vous nous dire s'il en est bien ainsi du Gouvernement d'Adolf Hitler ? Adolf Hitler, étant dans sa personnalité et ses méthodes — pour parler poliment — un homme «singulier», a-t-il employé un système absolument différent ? N'a-t-il pas pris lui-même toutes les décisions, du moins en collaboration étroite avec très peu de collaborateurs, et ne pourrions-nous pas déduire que des personnalités dirigeantes politiques ou militaires n'avaient pas connaissance d'événements imminents ?

TÉMOIN PAULUS. — Je dois dire à ce sujet que mes fonctions à l'État-Major général de l'Armée ne m'ont pas donné l'occasion de savoir ce qui se passait au sein du Cabinet allemand. J'imagine le corps des dirigeants d'une nation comme un groupe qui, indépendamment des méthodes employées par l'État, se considère comme responsable vis-à-vis du peuple des actes du Gouvernement et n'accepte pas de couvrir n'importe quels agissements, même du chef de l'État (dans le cas qui nous occupe, Hitler, avec ses brutales méthodes d'autocratie), mais qui devrait intervenir, même si on ne l'exige pas de lui, en prenant à temps les mesures

nécessaires, au plus tard quand il devient évident pour tout le monde que le Gouvernement est dirigé par un fou criminel.

Dr KUBUSCHOK. — Témoin, vous appartenez à ce que j'ai appelé le deuxième cercle du peuple. Or, il est de fait que vous n'êtes pas intervenu, et vous aviez sans doute des raisons très importantes de ne pas le faire. Je crois qu'il vaut mieux que vous ne portiez pas de jugement sur les personnalités, mais que vous répondiez aux questions que je vous pose et qui se rapportent à des faits.

Je vous demanderais donc si, d'après ce que vous avez appris, non seulement dans l'Armée, mais aussi dans la vie publique où vous aviez une position importante — et nous n'avons pas ici à porter de jugement sur ce point — vous saviez ce qu'étaient ces méthodes dans les domaines politique et militaire. D'après ce que vous savez, les décisions étaient-elles prises après consultation d'un groupe important de personnalités politiques ou militaires, ou dans un cercle beaucoup plus restreint, et quelquefois sans doute par Hitler seul?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne sais pas comment étaient prises les décisions du Gouvernement du Reich. Par conséquent, je n'ai donné dans ma précédente réponse que mon opinion personnelle à ce sujet et je crois avoir ainsi répondu à la question. Je ne peux pas imaginer qu'un homme ait pu faire seul tout ce qui a été fait. Pour dominer même dans un cercle restreint, il lui fallait l'aide de ses collaborateurs directs. En d'autres termes, il lui eût été impossible de réaliser ses buts d'une autre manière.

Dr KUBUSCHOK. — Quand vous parlez de ses collaborateurs les plus intimes, pensez-vous qu'un ministre compétent, le ministre du Travail ou un autre spécialiste, ait pu être consulté par Hitler au sujet des plans d'agression?

LE PRÉSIDENT. — Avocat, le témoin a déjà dit qu'il ne sait pas comment étaient prises les décisions du Gouvernement du Reich. Ce qu'il peut penser à ce sujet n'est pas pertinent. Il ne sait rien.

Dr KUBUSCHOK. — Témoin, avez-vous l'impression que les plans d'attaque de Hitler avaient été projetés plusieurs années à l'avance, ou pensez-vous que Hitler les ait établis sous la pression des événements, grâce à l'intuition que vous lui reconnaissez?

TÉMOIN PAULUS. — Je l'ignore absolument. Mes observations portent sur la période qui va du 3 septembre 1940 à janvier 1942. J'ai exposé hier ce que j'avais observé durant cette période. Je ne sais rien de la période antérieure.

Dr HORN (avocat de l'accusé Ribbentrop). — Témoin, vous venez de dire que vous étiez membre d'une organisation qui avait

pour but de sauver l'Allemagne du désastre. Je vous demande donc quels moyens vous aviez à votre disposition, vous et vos camarades de ce groupe, pour réaliser ces desseins?

TÉMOIN PAULUS. — Nous avions la possibilité de nous faire entendre du peuple allemand. Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de lui faire savoir ce que nous pensions non seulement des événements militaires, mais aussi des événements du 20 juillet, et de lui exposer les convictions auxquelles nous étions arrivés.

Cette initiative provenait surtout des rangs de l'armée que j'ai commandée à Stalingrad. Là, nous avons vu comment les ordres de ces chefs politiques et militaires que nous désavouions ont fait périr de faim et de froid plus de 100.000 soldats. Là, nous avons connu toutes les horreurs et les terreurs de la guerre de conquête.

Dr HORN. — Aviez-vous, en dehors de la propagande, d'autres possibilités d'intervenir?

TÉMOIN PAULUS. — En dehors de la propagande par la radio et les journaux que nous avons créés, nous n'avions pas d'autres possibilités d'atteindre le peuple allemand.

LE PRÉSIDENT. — En quoi cela concerne-t-il le présent Procès?

Dr HORN. — Je voulais seulement préciser les conclusions que j'en peux tirer quant au crédit à accorder à ce témoin.

LE PRÉSIDENT. — Je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec la bonne foi du témoin.

Dr HORN. — Peut-être savons-nous que le témoin disposait d'autres possibilités dont il n'a pas voulu parler.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime que ce que le témoin a pensé ou a fait, lorsqu'il était prisonnier de guerre aux mains des Russes, n'a rien à voir avec sa bonne foi, du moins en ce qui concerne les questions qui lui ont été posées, il n'autorise pas à poser ces questions.

Dr HORN. — Puis-je avoir l'autorisation de poser encore une question au témoin?

LE PRÉSIDENT. — Certainement.

Dr HORN. — Avez-vous, pendant votre captivité, eu l'occasion de mettre vos connaissances militaires à la disposition d'une puissance quelconque?

TÉMOIN PAULUS. — D'aucune façon, et en aucun cas.

Dr HORN. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Il me semble que cela termine le contre-interrogatoire. Le Ministère Public soviétique désire-t-il encore poser quelques questions au témoin?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Non, Monsieur le Président, nous estimons que toutes les questions sont éclaircies.

M. BIDDLE (juge américain). — Général, vous avez dit que, lorsque vous êtes devenu quartier-maître général de l'Armée de terre, le 3 septembre 1940, vous avez trouvé un plan d'agression contre l'Union Soviétique encore inachevé. Savez-vous depuis combien de temps on travaillait à ce plan, avant que vous l'ayez vu ?

TÉMOIN PAULUS. — Je ne peux pas indiquer avec précision la durée de la période de préparation, mais j'estime qu'elle devait être de deux à trois semaines.

M. BIDDLE. — Savez-vous qui avait donné les ordres pour la préparation de ce plan ?

TÉMOIN PAULUS. — Je suppose qu'ils émanaient de la même source, à savoir l'OKW, en passant par l'OKH. Le chef de l'État-Major général avait présenté au Generalmajor Marx les documents qu'il m'avait remis à moi-même.

M. BIDDLE. — Aux conférences sur le « Cas Barbarossa », combien de membres de l'État-Major général et de l'OKW étaient généralement présents ?

TÉMOIN PAULUS. — Les services intéressés étaient représentés, le département des opérations, le département des « Armées étrangères », le général chargé du service des approvisionnements et le chef du département des transports. C'étaient en général les principaux départements intéressés.

M. BIDDLE. — Combien de membres de l'État-Major allemand et du Haut Commandement des Forces armées allemandes étaient au courant des ordres et des directives, au moment de leur signature ?

TÉMOIN PAULUS. — Durant la période de préparation des ordres de marche effectifs, c'est-à-dire jusqu'en décembre, à peu près tous les officiers d'État-Major furent mis au courant de ce plan. Combien d'entre eux le connaissaient auparavant, je ne peux plus l'indiquer avec précision.

M. BIDDLE. — C'est tout ce que je voulais demander.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Que représentait exactement l'État-Major de l'Armée allemande ? S'occupait-il seulement de l'examen des questions techniques, et était-il un appareil chargé d'examiner les problèmes techniques, d'après les instructions du Haut Commandement, ou bien formait-il un organisme indépendant qui préparait et étudiait ses propres plans pour les soumettre ensuite au Haut Commandement ?

TÉMOIN PAULUS. — A mon avis, c'était un organisme d'exécution technique, chargé d'exécuter des instructions données.



GÉNÉRAL NIKITCHENKO (juge soviétique).— Ainsi, l'État-Major était simplement un appareil technique ?

TÉMOIN PAULUS. — Oui, pratiquement. L'État-Major était un organisme consultatif auprès du chef suprême et non un organisme exécutif.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — L'État-Major exécutait-il consciencieusement les indications qu'il recevait du Haut Commandement ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas très bien compris la première partie de cette question. Pouvez-vous la répéter ?

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Dans quelle mesure l'État-Major remplissait-il les instructions qu'il recevait du Haut Commandement ?

TÉMOIN PAULUS. — Il exécutait complètement ces instructions.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Existait-il des divergences entre l'État-Major et le Haut Commandement ?

TÉMOIN PAULUS. — Il y avait certaines divergences de vue, sans que je puisse maintenant les préciser. Dans tous les cas, je sais par mon chef direct qu'il avait eu très souvent des divergences de vue avec l'OKW.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Les officiers qui n'étaient pas d'accord avec la politique du Haut Commandement pouvaient-ils, sont-ils en fait restés au service de l'État-Major ?

TÉMOIN PAULUS. — La question politique n'entrait pas en jeu dans ces cas-là. En général, on ne discutait pas de questions politiques à l'État-Major général de l'Armée.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Je ne parle pas de questions politiques dans un sens étroit, je parle de la politique de préparation à la guerre, de la politique d'agression et de conquête : voilà ce que je voulais dire. Saviez-vous que cette politique visait à transformer la zone de l'URSS occupée par les troupes allemandes...

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai jamais été au courant des plans détaillés. Mes connaissances se bornaient aux projets de ce qu'on appelait le « Dossier Vert », pour l'exploitation du pays.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Qu'entendez-vous par exploitation ?

TÉMOIN PAULUS. — L'exploitation économique du pays, pour se servir de ses ressources, afin de terminer la guerre à l'Ouest et d'assurer à l'avenir l'hégémonie en Europe.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Le caractère de cette exploitation était-il différent de celui de l'exploitation des ressources économiques à l'intérieur de l'Allemagne ?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai pas d'impression personnelle à ce sujet, car je n'ai commandé l'Armée en Russie que pendant neuf mois, ayant été fait prisonnier dès janvier 1943.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Que savez-vous des directives données par certains organismes gouvernementaux en Allemagne et par le Haut Commandement concernant les relations entre l'Armée et la population soviétique?

TÉMOIN PAULUS. — Je me souviens que nous avons reçu des instructions à cet effet, mais je n'en sais plus très bien la date. Ces instructions donnaient des directives générales pour la conduite de la guerre à l'Est. Je crois que cette ordonnance générale était contenue également dans le « Dossier Vert », mais il peut y avoir eu d'autres ordres particuliers, donnés séparément, spécifiant qu'il ne fallait pas avoir d'égards spéciaux envers la population.

GÉNÉRAL NIKITCHENKO. — Qu'entendez-vous par les termes « ne pas avoir d'égards spéciaux... »? Peut-être la traduction n'est-elle pas exacte?

TÉMOIN PAULUS. — Cela voulait dire que seules les nécessités militaires devaient être prises en considération lorsqu'on avait des mesures à prendre.

LE PRÉSIDENT. — Aviez-vous, sous votre commandement, des divisions exclusivement formées de troupes SS?

TÉMOIN PAULUS. — Durant toute la période où je commandais mon armée, je n'ai jamais eu de troupes SS sous mon commandement, autant que je m'en souviens. A Stalingrad, j'avais vingt divisions motorisées, blindées et d'infanterie allemandes, et deux divisions roumaines, mais pas d'unités SS.

LE PRÉSIDENT. — Je suppose que les SA ne constituaient pas des unités militaires?

TÉMOIN PAULUS. — Je n'ai jamais entendu parler d'unités SA, mais l'existence d'unités SS est bien connue.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous aviez des unités de la Gestapo attachées à votre armée?

TÉMOIN PAULUS. — Non, je n'en avais pas non plus.

LE PRÉSIDENT. — Général Rudenko, je vous ai bien demandé, n'est-ce pas, si vous aviez encore des questions à poser au témoin, et vous avez répondu non?

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est exact.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

*(Le général Zorya s'approche du microphone.)*

Veillez continuer, Général.

GÉNÉRAL ZORYA. — Je me suis arrêté hier à la question des rapports entre les conspirateurs fascistes et les agresseurs roumains. Il me semble que le moment est venu de lire les dépositions de Ion Antonesco, qui se trouvent entre les mains du Ministère Public soviétique. L'interrogatoire d'Antonesco a été mené conformément aux lois en vigueur dans l'Union Soviétique, et je présente ce document au Tribunal sous le n° URSS-153. Le texte de cette déposition présente un intérêt tout particulier en révélant la nature des rapports entre l'Allemagne et ses satellites. Je crois indispensable de lire la plus grande partie de cette déposition, à partir du deuxième alinéa de la page 1 du procès-verbal. Dans le livre de documents, cela correspond aux pages 63 et 64. Je cite :

« Pendant tout le temps que je fus au pouvoir en Roumanie — déclare Ion Antonesco dans sa déposition — je poursuivis la politique de consolidation des liens avec l'Allemagne pour reprendre avec son aide l'entraînement et l'armement de l'Armée roumaine. A cet effet je rencontrai plusieurs fois Hitler.

« La première rencontre avec Hitler eut lieu en novembre 1940 ; j'étais depuis peu chef du Gouvernement roumain. Cette rencontre eut lieu sur mon initiative, à Berlin, dans la résidence officielle de Hitler, en présence du ministre des Affaires étrangères allemand Ribbentrop et de l'interprète personnel de Hitler, Schmidt.

« L'entretien avec Hitler dura plus de quatre heures. J'assurai Hitler que la Roumanie demeurait fidèle à l'accord conclu antérieurement, qui prévoyait l'adhésion de la Roumanie au Pacte Tripartite. En réponse à ces assurances de fidélité et d'alliance avec l'Allemagne, Hitler déclara que les soldats allemands garantiraient les frontières de la Roumanie. En même temps, Hitler me laissa entendre que l'arbitrage de Vienne ne devait pas être considéré comme définitif et me fit comprendre ainsi que la Roumanie pouvait compter sur une révision de la décision prise à Vienne au sujet de la Transylvanie.

« Je me mis d'accord avec Hitler pour que la mission militaire allemande en Roumanie continuât son travail de réorganisation de l'Armée roumaine sur le modèle allemand ; je conclus également un accord économique aux termes duquel les Allemands livreraient à la Roumanie des avions Messerschmitt 109, des chars de combat, des tracteurs, des canons anti-aériens et anti-chars, des armes automatiques et d'autres armements et recevraient en contre-partie de la Roumanie du blé et de l'essence pour les besoins de l'Armée allemande.

« A la question posée : peut-on considérer ce premier entretien avec Hitler comme le commencement de mon accord avec les Allemands pour la préparation de la guerre contre l'Union Soviétique ? Je réponds affirmativement. En élaborant les plans d'agression contre

l'Union Soviétique, Hitler tenait certainement compte de cette circonstance.

« En janvier 1941, je fus invité, par l'intermédiaire de l'ambassadeur allemand en Roumanie, Fabricius, à me rendre en Allemagne, pour rencontrer une seconde fois Hitler à Berchtesgaden. Étaient présents : Ribbentrop, Fabricius et Killinger, qui venait d'être nommé ambassadeur allemand à Bucarest. Y assistaient en outre le maréchal Keitel et le général Jodl, comme représentants de la Wehrmacht.

« Au début de la conversation, quand il me présenta Killinger, Hitler souligna que ce dernier était un de ses amis intimes. Là-dessus, Hitler, examinant la situation militaire dans les Balkans, déclara que Mussolini, à la suite de l'échec italien dans la guerre contre la Grèce, avait fait appel à lui pour qu'on le secourût et que lui, Hitler, avait l'intention d'accorder assistance à l'Italie. A cet effet, Hitler me demanda de laisser passer par la Roumanie les troupes allemandes concentrées sur le territoire hongrois afin qu'elles puissent rapidement porter secours aux Italiens.

« Considérant que le passage de troupes allemandes à travers la Roumanie en direction des Balkans constituerait un acte d'hostilité envers l'Union Soviétique, je demandai à Hitler quelle serait, selon lui, la réaction du Gouvernement soviétique.

« Hitler me rappela que, lors de notre première rencontre, en novembre 1940, il avait déjà donné à la Roumanie des garanties, en prenant l'engagement de la défendre par la force des armes. J'exprimai la crainte que le passage des troupes allemandes à travers la Roumanie pût servir de prétexte à une opération militaire de la part de l'Union Soviétique; la Roumanie se trouverait alors dans une position difficile, car la mobilisation de l'Armée roumaine n'était pas achevée.

« Hitler rétorqua qu'il donnerait l'ordre de laisser en Roumanie une partie des troupes allemandes destinées à participer aux opérations contre la Grèce. Hitler souligna également que les renseignements qu'il avait reçus prouvaient que l'Union Soviétique n'avait l'intention de mener une guerre ni contre l'Allemagne ni contre la Roumanie.

« Satisfait de cette déclaration de Hitler, je consentis à laisser passer les troupes allemandes à travers le territoire roumain.

« Le général Jodl, qui était présent à la conférence, me définît la situation stratégique de l'Armée allemande, en soulignant la nécessité de porter un coup à la Grèce du côté de la Bulgarie.

« Ma troisième rencontre avec Hitler eut lieu en mai 1941 à Munich. Au cours de cet entretien, auquel assistaient également Ribbentrop et l'interprète personnel de Hitler, Schmidt, nous nous mîmes définitivement d'accord pour lancer une attaque concertée contre l'Union Soviétique.

«Hitler me fit part de sa décision d'attaquer par les armes l'Union Soviétique. Une fois les préparatifs d'attaque terminés, dit Hitler, nous devons l'exécuter brusquement, sur toute l'étendue des frontières de l'Union Soviétique, de la mer Noire à la Baltique.

«La soudaineté de l'agression militaire, poursuivit Hitler, donnera à l'Allemagne et à la Roumanie la possibilité de se débarrasser rapidement de l'un de nos plus dangereux adversaires.

«En accord avec ses plans militaires, Hitler me demanda de permettre la concentration de troupes allemandes sur le territoire roumain et de participer directement à l'agression contre l'Union Soviétique. Hitler souligna que la Roumanie ne devait pas rester en dehors de cette guerre car, si elle désirait le retour de la Bessarabie et de la Bukovine du nord, elle n'avait pas d'autre choix que de combattre aux côtés de l'Allemagne. En retour de notre aide militaire, déclara-t-il en outre, la Roumanie pourrait occuper et administrer d'autres territoires soviétiques s'étendant jusqu'au Dniepr.

«Comme la proposition que me faisait Hitler de déclencher une guerre commune contre l'URSS correspondait à mes intentions agressives, je consentis à prendre part à l'attaque contre l'Union Soviétique, en m'engageant à fournir le nombre requis de troupes roumaines et à augmenter, en même temps, les livraisons de pétrole et de produits agricoles nécessaires à l'Armée allemande.

«Avant de prendre la décision d'attaquer la Russie, je demandai à Hitler s'il existait un accord avec la Hongrie, au sujet de sa participation à la guerre. Hitler répondit que les Hongrois avaient déjà signifié qu'ils consentaient à participer avec l'Allemagne à la guerre contre l'URSS. Hitler ne me dit pas quand avait été conclu cet accord.

«Dès mon retour de Munich à Bucarest, j'entrepris activement les préparatifs de cette campagne prochaine.»

Antonesco termine sa déposition comme suit (voir la page 67 du livre de documents, au dernier paragraphe):

«Après l'invasion du territoire soviétique, les troupes roumaines, sous mon commandement suprême, prêtèrent une aide considérable aux Allemands. Hitler m'adressa par la suite une lettre exprimant sa gratitude à l'Armée roumaine et à moi-même.»

La date du début des préparatifs de guerre de la Roumanie contre l'Union Soviétique peut être précisée d'après les dépositions de l'ex-vice-ministre du Gouvernement roumain, Michel Antonesco, qui fut également interrogé par les autorités soviétiques, sur la demande du Ministère Public soviétique. Je présente maintenant son témoignage au Tribunal sous le n° URSS-152. Je ne citerai pas en détail le contenu de ces déclarations car, sur la plupart des points, elles répètent les dépositions de Ion Antonesco. Je vais me référer

simplement à quelques articles de ces déclarations. A la page 1 du texte russe, j'attire votre attention sur les paragraphes 1, 2 et 5. Dans le livre de documents, ceci correspond à la page 68 :

« Au mois de novembre 1940, le maréchal Antonesco, accompagné du ministre des Affaires étrangères, le prince Struza, se rendit en Allemagne où il eut un entretien avec Hitler. Au cours de cette conversation avec Hitler, le maréchal Antonesco signa un accord aux termes duquel la Roumanie adhéra au « Pacte Tripartite » et reçut de Hitler la promesse d'une révision ultérieure, en faveur de la Roumanie, du Traité d'arbitrage de Vienne. Ce premier voyage du maréchal Antonesco inaugura la politique qui conduisit finalement à l'agression concertée de l'Allemagne et de la Roumanie contre l'Union Soviétique. »

Messieurs les Juges, les déclarations du témoin Paulus et celles de Ion Antonesco et de Michel Antonesco, qui viennent d'être présentées au Tribunal, justifient les affirmations suivantes du Ministère Public soviétique :

1. La décision d'envoyer en Roumanie une mission militaire de l'État-Major allemand pour la réorganisation de l'Armée roumaine en vue d'une agression contre l'URSS fut prise dès le 1<sup>er</sup> septembre 1940, c'est-à-dire au moins neuf mois avant l'agression contre l'URSS.

2. Au mois de novembre de cette même année, les préparatifs militaires de la Roumanie étaient en plein développement.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il est temps de suspendre l'audience.

*(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)*

### *Audience de l'après-midi.*

GÉNÉRAL ZORYA. — Monsieur le Président, en poursuivant mon exposé, j'avais l'intention de lire au Tribunal la déposition du général de l'ex-armée allemande Buschenhagen. Je remets à plus tard la lecture de cette déposition, étant donné que le Ministère Public soviétique a la possibilité d'interroger ce témoin à l'audience même. En conséquence, je demande au Tribunal l'autorisation d'introduire ce témoin et de l'interroger ici-même.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous l'appeler maintenant ?

GÉNÉRAL ZORYA. — Ce serait préférable pour des raisons techniques et en même temps, cela faciliterait le travail du Ministère Public.

LE PRÉSIDENT. — C'est entendu.

*(Le témoin est introduit.)*

LE PRÉSIDENT. — Quel est votre nom ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Erich Buschenhagen.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter après moi les paroles du serment : « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient de dire toute la vérité, rien que la vérité, de ne rien celer et de ne rien ajouter. »

*(Le témoin prête serment en allemand.)*

GÉNÉRAL ZORYA. — Témoin, veuillez dire au Tribunal où et quand vous êtes né ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Je suis né le 12 décembre 1895 à Strasbourg, en Alsace.

GÉNÉRAL ZORYA. — Voulez-vous préciser quel était votre dernier grade militaire ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — J'étais général d'infanterie de l'Armée allemande, mon dernier grade était celui de général commandant le 52<sup>e</sup> Corps d'armée.

GÉNÉRAL ZORYA. — Voulez-vous me dire, je vous prie, si vous avez demandé, le 26 décembre 1946, à faire une déclaration au procès de Helsinki ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Oui.

GÉNÉRAL ZORYA. — Confirmez-vous maintenant cette déposition ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Oui.

GÉNÉRAL ZORYA. — Dites-nous, je vous prie, ce que vous savez sur la préparation de l'agression allemande contre l'Union Soviétique.

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — A la fin décembre 1940, en tant que chef d'état-major des troupes allemandes en Norvège, je fus mandé à l'OKH, par le chef de l'État-Major général Halder, pour une conférence avec le chef de l'État-Major des groupes d'armées et armées autonomes, dont dépendait ma propre armée. Au cours de cette conférence, on nous fit part de la directive n° 21 de l'OKW, le « Cas Barbarossa », daté du 18 décembre 1940. On nous indiqua, en plusieurs séances, les raisons fondamentales des opérations projetées contre la Russie Soviétique.

Cette directive m'apprit que certains effectifs de mon armée prendraient part à cette offensive. Je m'intéressai donc vivement à un certain exposé que fit le chef d'État-Major de l'Armée finlandaise, le général Heinrichs, qui se trouvait alors à l'OKH. Il décrivit à cette occasion, les opérations de la campagne d'hiver dans la guerre entre la Finlande et l'Union Soviétique. Il fit un récit des méthodes de combat de l'Armée rouge et de la valeur combative des deux Armées.

Le général Heinrichs eut aussi des entretiens avec le général Halder, auxquels je ne fus pas présent, mais je suppose qu'ils étudièrent les possibilités de coopération entre les Armées allemande et finlandaise, en cas de conflit germano-soviétique. Depuis l'automne 1940, il existait une collaboration militaire germano-finlandaise. L'Aviation allemande avait conclu un accord avec l'État-Major général finlandais, permettant le transit de troupes et de matériel du nord de la Norvège aux ports finlandais. A la suite de négociations, qui furent menées par l'attaché militaire allemand à Helsinki, sur l'ordre de l'OKW, cette permission de transit s'étendit pendant l'hiver 1940 et devint une liberté complète de transit pour la Wehrmacht, du nord de la Norvège aux ports finlandais. Pour régler ce trafic, un centre administratif militaire allemand fut créé dans la capitale de la Laponie, Rovanjemi, et un détachement de transport de l'Armée allemande fut stationné sur les bords du détroit arctique de Rovanjemi et de Petsamo-Rovanjemi. En outre, des dépôts d'approvisionnement furent établis sur cette voie qui longe la mer arctique et le long de la voie ferroviaire qui relie Rovanjemi à la côte sud de la Finlande. En décembre ou janvier 1941, j'eus des entretiens avec l'OKW sur la coopération de troupes finlandaises dans certaines attaques dirigées contre l'Union Soviétique.

GÉNÉRAL ZORYA. — Avez-vous eu, à l'occasion, des entretiens avec l'État-Major général finlandais au sujet d'opérations combinées contre l'Union Soviétique ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Je n'ai pas compris la dernière question.



GÉNÉRAL ZORYA. — Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec l'État-Major général finlandais au sujet d'opérations combinées contre l'Union Soviétique?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Oui, certainement.

GÉNÉRAL ZORYA. — Dites-nous qui vous a chargé de mener ces entretiens et comment se déroulèrent-ils?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Je recevais des ordres et les pouvoirs de négocier de l'OKW, qui représentait pour moi et pour mon armée l'autorité supérieure immédiate. En février 1941, après que la situation se fut éclaircie, en ce qui concernait la participation des troupes de Norvège stationnées en Finlande, je reçus l'ordre d'aller à Helsinki pour y prendre contact personnellement avec l'État-Major général finlandais, afin de discuter des opérations basées sur le centre et le nord de la Finlande. J'atteignis Helsinki le 18 février 1941, et pendant deux jours, j'eus des conversations avec le chef de l'État-Major général de la Finlande, le général Heinrichs, son adjoint le général Airo et le chef de la section d'opérations de l'État-Major général finlandais, le colonel Tapola.

Au cours de ces conversations, on examina la possibilité d'opérations partant de la Finlande centrale et de la Finlande septentrionale et en particulier des régions de Kuusamo et de Rovanjemi, ainsi que de la région de Petsamo, en Finlande septentrionale. Ces conversations aboutirent à un accord complet. Après quoi, je me mis en route avec le chef de la section d'opérations de l'État-Major général finlandais, le colonel Tapola, pour la Finlande centrale et septentrionale vers la région de Urinsalmo-Kuusamo, et la région située à l'est de Rovanjemi-Petsamo, afin d'étudier le terrain en vue des possibilités de déploiement et d'approvisionnement, ainsi que comme base d'opérations dans ce secteur.

Au cours de cette tournée de reconnaissance, je rencontrai les chefs locaux finlandais. Le voyage se termina le 28 février à Torneo, à la frontière finno-suédoise. Nous eûmes une dernière conversation au cours de laquelle il fut décidé qu'une opération partant de la région de Kuusamo et de Helsinki et une opération partant de la région de l'est de Rovanjemi en direction de Rasikamo auraient de bonnes chances de réussite et que, par contre, des opérations de Petsamo en direction de Rovanjemi seraient très difficiles à cause du terrain. C'est ainsi que se terminèrent mes premières conversations avec l'État-Major général finlandais.

A la suite de ces conversations, un plan d'opérations dans ces régions fut arrêté par le Commandement suprême en Norvège. Il fut soumis et approuvé par l'OKW et fut baptisé du nom de « Blaufuchs ».

Le 24 mai, je rencontrai le chef d'État-Major général finlandais Heinrichs, qui avait été invité au Quartier Général du Führer à Brandenburg, et je l'accompagnai en avion à Munich où j'eus avec lui et avec son chef de la section d'opérations, le colonel Tapola, une conversation en vue de préparer une autre conférence à Salzbourg.

Le 25, il y eut à Salzbourg, à l'OKW, une conférence avec le maréchal Keitel et le général Jodl, d'une part, et le général Heinrichs et le colonel Tapola, d'autre part, au cours de laquelle on détermina les principes fondamentaux de la coopération des troupes allemandes et finlandaises. Après cette conversation, je partis avec le général Heinrichs pour Berlin. Il y eut là d'autres conversations à l'Office économique des armements, au sujet de livraisons à l'Armée finlandaise, et avec l'État-Major de l'Aviation au sujet de la guerre aérienne et du renforcement en matériel de l'Aviation finlandaise. Le général Heinrichs, à la suite de ces entretiens, rencontra également le général Halder, mais je ne participai pas à cette discussion.

Le 2 juin, je rencontrai pour la troisième fois l'État-Major général finlandais. Dans ma déclaration du 26 septembre, j'ai indiqué que cette conversation eut lieu entre le 20 avril et le début de mai, mais c'est une erreur : ce fut le 2 juin. Dans ces nouvelles conversations entre le général Halder, le général Heinrichs et le colonel Tapola, on fixa les détails de cette coopération, à savoir : la marche des opérations et les mesures à prendre pour assurer le secret de la mobilisation finlandaise ; il fut décidé que celle-ci prendrait d'abord la forme de renforcement des patrouilles de frontières, puis celle de nouveaux recrutements, pour l'entraînement des réservistes et des officiers de réserve. En outre, on détermina la concentration et le déploiement des troupes germano-finlandaises, de telle sorte que le gros de l'Armée finlandaise, sous le commandement du maréchal Mannerheim, dans le Sud, agirait avec le groupe d'armées allemandes « Nord », venant de Prusse Orientale, en direction de Leningrad et de l'est du Lac Ladoga.

Le reste de l'Armée finlandaise devait être placé sous le commandement du général von Falkenhorst, dans la région du fleuve Ulo et d'Ulojoki. L'armée du général von Falkenhorst avait la ligne de chemin de fer de Mourmansk par Kerokienski en trois directions d'attaque : un groupe « sud » devait attaquer partant de la région de Kuusamo ; un groupe « central » à l'est de Rovanjemi, par Sallakandalaksha, et enfin un groupe « nord » attaquerait Mourmansk, venant de Petsamo.

L'accord fut complet sur toutes ces questions et l'on discuta aussi de détails pour l'échange de renseignements, ainsi que des moyens de transports finlandais ; des représentants de l'Aviation

discutèrent des questions de guerre aérienne et de l'utilisation des aérodromes finlandais par l'Aviation allemande.

Après ces conversations, je retournai en Allemagne pour donner une suite pratique aux décisions prises et veiller à leur réalisation, du côté allemand. Le 12 ou 13 juillet, je retournai à Helsinki en avion pour un entretien avec le général Erfurt, officier de liaison allemand auprès des armées finlandaises. Nous rencontrâmes à Helsinki le général Heinrichs et je lui remis un mémoire sur les décisions prises au cours des conversations antérieures. Il fut d'accord sur tous les points, sauf sur une petite question de détail. Je remis alors mes fonctions d'officier de liaison auprès de l'État-Major général finlandais au général Erfurt et je devins chef de l'État-Major général de l'Armée allemande en Laponie.

**GÉNÉRAL ZORYA.** — Je voudrais vous poser une dernière question: si cela n'est pas trop difficile, voulez-vous préciser le caractère des préparatifs entrepris par l'OKW et l'État-Major général finlandais?

Et, plus spécialement, si l'on détermina le plan d'une opération particulière?

**TÉMOIN BUSCHENHAGEN.** — Sans aucun doute, toutes les décisions prises en commun par l'OKW et l'État-Major général finlandais eurent, dès le début, comme but unique, la participation de l'Armée finlandaise et des troupes allemandes stationnées en Finlande à une guerre d'agression contre l'Union Soviétique. Si l'État-Major général finlandais prétendait, devant l'opinion publique étrangère, que les mesures prises n'avaient qu'un caractère défensif, c'était du camouflage. Dès le début, l'État-Major général finlandais ne douta plus que le but de tous ces préparatifs était une attaque contre l'Union Soviétique car ils pointaient tous dans la même direction, quant aux plans de mobilisation et, surtout, quant aux objectifs fixés. Personne ne compta jamais sur la possibilité d'une attaque russe en Finlande.

**GÉNÉRAL ZORYA.** — Je n'ai plus d'autres questions à poser.

**LE PRÉSIDENT.** — Peut-être le Ministère Public britannique veut-il poser une question au témoin?

*(Une pause.)*

**LE PRÉSIDENT.** — Le Ministère Public français désire-t-il poser une question au témoin?

Le représentant du Ministère Public américain désire-t-il poser une question au témoin?

Peut-être les avocats de la Défense désirent-ils contre-interroger le témoin?

Dr LATERNSEER. — Dans ce Procès, un certain groupe de personnes font l'objet d'un Acte d'accusation, en vue d'être déclarées criminelles. Bref, ce groupe comprend tous les commandants supérieurs de la Wehrmacht. Avant le déclenchement de l'attaque contre l'URSS, avez-vous jamais eu connaissance qu'un ordre fût donné selon lequel les commissaires russes capturés devaient être exécutés ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous jamais mentionné cet ordre à votre Commandant en chef, le général von Falkenhorst ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Quelle était l'opinion du colonel von Falkenhorst et la vôtre à ce sujet ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Que c'était un ordre criminel.

Dr LATERNSEER. — Puisque vous étiez de cet avis, je voudrais vous demander, si dans le domaine de votre armée, cet ordre fut exécuté ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Pratiquement, non, il ne fut pas exécuté.

Dr LATERNSEER. — Pour quelles raisons ne fut-il pas exécuté ? Est-ce parce que votre chef et vous-même étiez d'avis qu'on ne devait pas exécuter un tel ordre, ou parce que l'exécution de cet ordre eût été pratiquement irréalisable ? Car, comme on le sait, les commissaires soviétiques combattaient jusqu'au dernier moment, et quand ils étaient faits prisonniers, les documents les désignant comme commissaires étaient déjà détruits. Est-ce là la raison pour laquelle l'ordre ne fut pas exécuté ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — D'abord, étant donné l'attitude prise par le général von Falkenhorst et par moi-même, certaines remarques furent ajoutées au texte de l'ordre, afin que les troupes se rendissent compte que nous n'étions pas d'accord avec cela, et nos généraux firent preuve de grande compréhension. Deuxièmement, ce fut la raison indiquée par vous : en fait, pas un seul commissaire ne fut capturé par nous, autant que je me souviens.

Dr LATERNSEER. — Connaissez-vous d'autres chefs militaires partageant votre opinion en ce qui concernait cet ordre ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Non.

Dr LATERNSEER. — Vous répondez « non » peut-être parce que vous n'avez pas parlé à d'autres officiers à ce sujet ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Je n'ai pu en parler, parce qu'en Norvège j'étais éloigné des autres armées et je n'eus pas l'occasion d'en discuter avec d'autres commandants.

Dr LATERNSEK. — Ne croyez-vous pas que la majeure partie des commandants en chef, en ce qui concernait cet ordre, partageaient votre opinion et celle de votre chef ?

TÉMOIN BUSCHENHAGEN. — Je ne peux pas vous répondre, car je n'ai jamais su leur opinion.

Dr LATERNSEK. — Je n'ai pas d'autre question à poser.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que d'autres avocats désirent poser des questions au témoin ?

Général Zorya, voulez-vous poser encore d'autres questions ?

GÉNÉRAL ZORYA. — Je n'ai plus d'autre question à poser.

LE PRÉSIDENT. — Alors, le témoin peut se retirer.

GÉNÉRAL ZORYA. — Je me suis arrêté, au cours de l'audience de ce matin, sur les dépositions de l'ancien ministre de la guerre roumain, Pantazi. J'ai l'intention de présenter ces dépositions au Tribunal sous le n° URSS-154. Pantazi décrit en détail le développement des préparatifs militaires de la Roumanie. Je demande au Tribunal d'accorder à ce témoignage une valeur probatoire. Il se trouve à la page 71 du livre de documents. Je ne veux lire que la partie qui représente un intérêt pour notre accusation :

« Les préparatifs de la Roumanie pour la guerre contre l'Union Soviétique commencèrent dès novembre 1940, lorsque, conformément à l'accord sur l'adhésion de la Roumanie au Pacte Tripartite, signé par le maréchal Antonesco à Bucarest, des missions militaires allemandes composées d'un nombre d'officiers instructeurs allemands arrivèrent à Bucarest. Le général Hansen commandait les officiers instructeurs pour l'Armée de terre, tandis que le général Speidell commandait les instructeurs pour l'Armée de l'air.

« Après l'arrivée de ces missions militaires allemandes en Roumanie, le chef de l'État-Major de l'Armée roumaine, le général Joanitiu, suivant l'instruction du maréchal Antonesco, donna des directives à l'Armée concernant l'introduction des officiers instructeurs allemands dans les unités et formations en vue de la réorganisation et de l'entraînement des troupes roumaines, conformément au règlement de l'Armée allemande.

« En même temps, et toujours sur l'ordre du maréchal Antonesco, tous les officiers de réserve de l'Armée roumaine furent appelés, en vue d'une période d'instruction spéciale de deux mois, sous la direction des Allemands. Durant cette période de nouvel entraînement des officiers de réserve, l'État-Major général de l'Armée roumaine élaborait un plan pour appeler sous les drapeaux douze classes mobilisables en cas de guerre, prévoyant qu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1941, toutes ces classes soient entraînées conformément

au règlement de l'Armée allemande. Les commandants en chef et les officiers supérieurs de l'Armée roumaine furent également soumis à un nouvel entraînement selon leurs spécialités. De cette manière, sous la direction des Allemands et au moment où l'Allemagne et la Roumanie déclenchèrent la guerre contre l'Union Soviétique, toute l'Armée de terre et l'Armée de l'air roumaines étaient réorganisées et renouvelées sur le modèle allemand.»

Je passe deux paragraphes, qui n'ont pas d'importance, et je passe au deuxième alinéa qui se trouve à la page 72 du livre de documents. La déposition de Pantazi continue comme suit...

**LE PRÉSIDENT.** — Général, étant donné que vous avez déjà présenté toute une série de preuves, le Tribunal estime que vous pourriez omettre les détails relatifs à la préparation de la Roumanie à la guerre et que vous pourriez passer au paragraphe où il est question du nombre de divisions allemandes stationnées sur la frontière russe.

**GÉNÉRAL ZORYA.** — Mais cette question est importante. Je ne saurais vous dire exactement où elle est exposée... elle se trouve à la page 74 du livre de documents. C'est le paragraphe qui commence par les mots: «A cet effet...»

«A cet effet, le maréchal Antonesco donna l'ordre, en février 1941, de diriger vers la frontière de la Bukovine du Nord et de la Bessarabie, les unités suivantes, mobilisées et prêtes à une action militaire contre l'URSS: la 4<sup>e</sup> division de chasseurs alpins, les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> divisions d'infanterie, la division d'infanterie de la garde, le corps de la cavalerie et encore une autre division d'infanterie, dont le nom m'échappe. En plus, trois divisions allemandes prélevées sur les 21 divisions allemandes qui traversaient la Roumanie en direction de la Grèce, furent dirigées vers la frontière russe...»

Je passe encore plusieurs paragraphes: à la page 73 du livre de documents, se trouve soulignée au crayon rouge la déclaration suivante de Pantazi:

«Sur l'ordre du maréchal Antonesco, en mai 1941, des formations complémentaires furent dirigées sur la frontière de l'URSS: une division frontalière, la 3<sup>e</sup> et la 1<sup>e</sup> divisions de chasseurs alpins, la 13<sup>e</sup> division d'infanterie ainsi qu'une division blindée. Simultanément, les Allemands envoyèrent sur la frontière de l'Union Soviétique sept divisions d'infanterie allemandes. Il s'ensuivit qu'au début de l'agression de l'Allemagne et de la Roumanie contre l'Union Soviétique, douze divisions roumaines et dix divisions allemandes, au total environ 600.000 hommes, étaient concentrées sur la frontière russo-roumaine.»

Ainsi, les documents qui viennent d'être présentés au Tribunal permettent d'affirmer, en effet, que suivant les instructions de

l'État-Major des conspirateurs fascistes, la Roumanie prépara son agression contre l'Union Soviétique, bien avant qu'elle ne soit indiquée sur le « Cas Barbarossa ».

Ayant attaqué l'Union Soviétique, les valets de Hitler attendaient la reconnaissance de leurs maîtres pour les services rendus. Le 27 juillet 1941, Hitler adressa une lettre à Antonesco, lui exprimant sa gratitude ainsi qu'à ses troupes. Je dépose comme preuve cette lettre de Hitler, sous le n° URSS-237, page 1 de la traduction russe, troisième alinéa, page 74 du livre de documents. Hitler écrivait : « Vous féliciter de tout mon cœur à l'occasion de grand succès est pour moi une joie aussi profonde que ma satisfaction. Le retour de la Bessarabie à la Roumanie sera la meilleure récompense pour vous et pour vos nobles troupes. »

Les promesses des meneurs fascistes ne se limitaient pas à la Bessarabie.

Je sollicite maintenant la permission de revenir sur la conversation de l'accusé Ribbentrop avec Antonesco, qui eut lieu le 12 février 1942. Cette conversation fait l'objet du document qui a été présenté par moi sous le n° URSS-233. Je me reporte à la page 3 du texte russe, au haut de la page, troisième alinéa, et qui se trouve à la page 61 du livre de documents. C'est une note faite par Antonesco :

« J'ai rappelé à M. de Ribbentrop, qu'au cours du banquet offert par lui à Berlin, il leva son verre à la prospérité de la Grande Roumanie, à quoi je répondis que nous nous étions alliés à l'Axe dans le but même de fonder une Grande Roumanie. »

Mais que serait donc cette Grande Roumanie à laquelle l'accusé Ribbentrop levait son verre ? Le document que je dépose maintenant comme preuve, sous le n° URSS-242, nous la décrit. C'est une lettre d'Antonesco (la copie d'une lettre) adressée à Hitler en date du 17 août 1941. Je demande qu'elle soit consignée au procès-verbal et j'estime qu'il est nécessaire de lire les paragraphes 2 et 4, correspondant à la page 2 de la traduction russe, dans le livre de documents, le texte se trouve à la page 78. Je cite, au deuxième alinéa :

Antonesco écrit : « Conformément au désir exprimé par Votre Excellence, je suis prêt à assumer la responsabilité de la défense, du maintien de l'ordre et de la sécurité du territoire situé entre le Dniestr et le Dniepr. A ce propos, il conviendrait simplement de fixer la frontière nord de ce territoire. »

Au quatrième alinéa : « Pour assurer l'ordre et la direction de l'exploitation économique des territoires occupés, et prenant en considération la prolongation possible de la guerre, j'estime qu'il est absolument indispensable de créer un commandement unique. C'est pourquoi je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des

instructions précises, définissant mes droits et ma responsabilité dans l'administration et dans l'exploitation économique du territoire situé entre le Dniestr et le Bug, ainsi qu'en ce qui concerne le maintien de l'ordre et de la sécurité dans tout le territoire situé entre le Dniestr et le Dniepr.

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter les meilleures assurances de votre dévoué, Général Antonesco ».

Deux jours après que cette lettre fut écrite, Antonesco nomma un gouverneur pour les régions occupées de l'Union Soviétique auxquelles il donna le nom de Zadnidniestr (Transnistrie).

Je présente au Tribunal, sous le n° URSS-295, la déposition de ce soi-disant « gouverneur » Georges Alexianu, fait prisonnier par l'Armée rouge, et je lui demande d'accepter ce document comme preuve. Alexianu donne des précisions sur sa mission et déclare (page 2 du texte russe, deuxième alinéa ; à la page 79 du livre de documents). Je cite :

« Antonesco déclara qu'à la suite de l'avance victorieuse de l'Armée allemande, Hitler lui adressa une lettre personnelle dans laquelle il lui offrait d'annexer à la Roumanie les territoires soviétiques occupés par les Allemands, s'étendant du Dniestr au Dniepr et d'y établir l'autorité roumaine. »

A la page 80 du livre de documents, en haut de la page 3 du texte russe, Alexianu déclare qu'au cours de l'été 1942, il assista à la réunion du Conseil des ministres roumains, au cours de laquelle : « Le maréchal Antonesco, en parlant des succès des Armées allemande et roumaine sur le front de l'Est, déclara : « Maintenant, il est clair pour tout le monde que j'ai agi avec discernement quand, dès le mois de novembre 1940, je me suis mis d'accord avec Hitler sur l'agression contre l'URSS. »

Cependant, la largesse du Führer fasciste, qui distribuait à droite et à gauche à ses vassaux les territoires soviétiques, diminua sensiblement dans le courant de la guerre, au fur et à mesure des succès de l'Armée rouge.

J'ai devant moi une lettre de Hitler, adressé à Ion Antonesco, datée du 25 octobre 1943. Je demande au Tribunal d'accepter comme preuve cette lettre que je dépose sous le n° URSS-240. Environ 2 ans et 3 mois se sont écoulés depuis le jour où Hitler félicitait son satrape roumain, au sujet de la conquête de la Bessarabie. Il n'y a pas si longtemps que les questions concernant l'organisation du commandement unique dans l'administration des territoires au delà du Dniestr tourmentaient Antonesco.

La situation et les conditions ont changé. Maintenant, Hitler écrit (je cite le deuxième alinéa, en haut de la première page ; aux pages 82 et 83 du livre de documents) :



«Ma requête suivante a trait à l'utilisation totale, non limitée par des considérations ou des problèmes juridiques ou économiques quelconques, de la Transnistrie, en tant que zone arrière d'opérations pour les groupes d'armées du Sud et «A»... Page 83, je continue :

«...de plus, je vous demande de mettre à la disposition des autorités allemandes tout le réseau ferroviaire en Transnistrie.»

En guise de maigre consolation, Hitler ajoute (page 82 du livre de documents) : «Toutes ces mesures ont, en somme, pour but de conserver la Transnistrie à la Roumanie.»

C'est alors que même Antonesco, qui tant de fois avait servilement assuré Hitler de sa fidélité, ne put y tenir. Le 15 novembre 1943, il écrivit une longue réponse à Hitler. Antonesco y décrit ouvertement comment il a exécuté la volonté de son maître au détriment de son peuple.

Je dépose comme preuve cette lettre d'Antonesco à Hitler sous le n° URSS-239. La lettre porte la date du 15 novembre 1943, Bucarest. Je cite, en commençant au paragraphe 2 de la lettre, fin de la page 5 du texte russe, page 88 du livre de documents :

«En ce qui concerne le régime dans la région du Zadnidniestr, nous sommes d'accord avec Votre Excellence qu'il n'est pas opportun d'examiner actuellement en détail les problèmes afférents à ce territoire, en tant que zone de guerre, zone de ravitaillement, etc.

«Je voudrais, tout d'abord, vous expliquer les raisons de mon inquiétude. Je ne sais si l'on vous a dit toute la vérité sur la contribution de la Roumanie à la guerre, depuis 1941 : que cette guerre a coûté à la Roumanie 300.000.000.000 de leis ; que durant cette période, nous avons donné à l'Allemagne plus de 8.000.000 de tonnes de pétrole, en mettant en danger nos stocks nationaux ainsi que les gisements de pétrole eux-mêmes ; que nous supportons de lourdes charges pour la subvention des familles de plus de 250.000 soldats tués à la guerre.

«Évidemment, l'entrée des troupes dans le territoire du Zadnidniestr représente, comme vous le dites, «un bouclier aux portes de la Roumanie». Notre seul désir est que tout se passe dans l'ordre et le mieux possible...»

Ici, je passe quatre alinéas qui n'offrent pas d'intérêt, et je continue à la page 89 du livre de documents :

«... En ce qui concerne le transfert de l'exploitation des chemins de fer de la région du Zadnidniestr aux Allemands, en vue d'augmenter le trafic, je demande à Votre Excellence de réfléchir encore une fois à cette question. A notre avis, ce transfert n'est pas indispensable. Les chemins de fer de la région du Zadnidniestr ont bien fonctionné depuis 1941 jusqu'à présent, sous l'administration

roumaine, ils ont toujours satisfait les exigences allemandes et leur direction a toujours fait l'objet d'une appréciation élogieuse.»

Je tourne à la page 90 du livre de documents et je lis :

« Si le trafic ferroviaire de la région du Zadnieniestr ne peut pas s'intensifier davantage, selon le plan général prévu, ce n'est pas nous qui en portons la responsabilité. Là aussi, nous avons tenu nos engagements. »

Deux alinéas plus loin, on trouve les paroles suivantes :

« Je suis certain que notre administration des chemins de fer pourrait prendre les dispositions nécessaires pour augmenter le trafic et améliorer les transports ferroviaires.

« Étant donné que je me suis occupé personnellement de la question de l'organisation administrative et économique de cette région, il me serait très pénible que la direction des chemins de fer soit transférée aux Allemands, car on pourrait dire à juste titre que c'est notre incapacité en ce domaine qui a entraîné cette mesure. »

Il advint une époque, dans les relations entre les deux agresseurs, où l'ancienne bonne entente, fondée sur l'accaparement des terres et des richesses d'autrui, céda la place à des discordes pour décider qui aurait la plus grande responsabilité financière, à la suite des pertes subies au cours de l'aventure criminelle dans laquelle s'étaient lancés les deux partenaires.

Le document suivant en témoignera. Il a été pris par nous dans les archives personnelles d'Antonesco et je le dépose ici comme preuve sous le n° URSS-245. Je voudrais en citer un extrait assez long, mais important, car il jette une lumière sur les rapports entre l'Allemagne fasciste et ses satellites. Ce document s'intitule : « Entrevue du général Hansen avec le maréchal Antonesco, le 7 juillet 1943 ». Ainsi que le Tribunal s'en souviendra, le général Hansen était le chef de la mission militaire allemande, envoyée par l'État-Major général allemand en Roumanie. Afin de les consigner au procès-verbal, je lirai les extraits de ce document qui sont soulignés en rouge aux pages 92 et 93 du livre de documents.

**LE PRÉSIDENT.** — Ne vous serait-il pas possible de nous faire un résumé du contenu des documents concernant la Roumanie ? Vous nous avez déjà présenté un grand nombre de documents relatifs à la participation de la Roumanie, tels que les dépositions du général Antonesco et autres.

Peut-être vous serait-il possible de passer à la participation de la Hongrie, dont il est question dans le document URSS-294. Ce que vous nous lisez en ce moment montre, sans doute, l'étendue de la participation de la Roumanie, mais cela se passe après le début de l'agression. Il me semble que vous pourriez peut-être passer au document URSS-294.

GÉNÉRAL ZORYA. — Si tel est le désir du Tribunal, je le ferai certainement.

LE PRÉSIDENT. — Il me semble que cela permettrait d'économiser du temps et ne nuirait aucunement au Procès.

GÉNÉRAL ZORYA. — Je résumerai donc brièvement le document URSS-245, et je passerai alors au document suivant.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

GÉNÉRAL ZORYA. — Cet entretien entre Hansen et Antonesco nous intéresse, car il consiste en un marchandage éhonté, dont les objets sont de l'argent, du matériel militaire et des vies humaines. Antonesco, qui commence à sentir toute la gêne causée par l'absence d'un accord quelconque avec l'Allemagne, insiste pour qu'à l'avenir les relations économiques et autres soient formulées dans un traité approprié. Il demande à l'Allemagne de lui fournir de l'aide : soit en matériel de guerre, soit en moyens techniques ou, finalement, en argent. Et lorsque Hansen lui déclare que l'Allemagne n'a pas de leis, Antonesco lui réplique : « Si vous n'avez pas de leis, donnez-nous au moins des armes et du matériel ».

C'est ainsi que ce document nous décrit la politique suivie par l'Allemagne fasciste envers ses vassaux, afin d'en extraire toutes les ressources possibles.

Maintenant, je voudrais m'arrêter brièvement sur quelques aspects de la politique extérieure pratiquée par les hitlériens dans leurs rapports avec leurs vassaux. Je voudrais souligner la conduite des conspirateurs hitlériens, relative au problème de la Transylvanie. Se servant de celle-ci comme d'un appât, ils obligèrent leurs vassaux hongrois et roumains à s'affronter dans un concours, dont elle serait le prix. Je présente, sous le n° URSS-294, la déposition de l'ex-général de l'Armée hongroise, Ruskitzay-Ruediger. Celui-ci occupa, jusqu'en mai 1941, divers postes importants au ministère de la Guerre hongrois, puis, jusqu'au mois de septembre 1942, commanda un corps d'armée et, enfin, devint adjoint du ministre de la Guerre hongrois.

Je voudrais vous lire la déposition de Ruskitzay-Ruediger sur la question transylvanienne. Les extraits que je voudrais consigner au procès-verbal se trouvent aux pages 3 et 4 du texte russe, correspondant aux pages 102 et 103 du livre de documents :

«... le second Traité d'arbitrage de Vienne fut peu profitable à la Hongrie. La Roumanie y reçut la région de Medvesh-Kasharmash contenant des gisements de pétrole. Dans les milieux politiques hongrois, on a considéré cela comme une preuve que Hitler voulait s'assurer l'appui de la Roumanie pour la guerre contre la Russie soviétique. On a expliqué le fait que Hitler préférait l'alliance de la Roumanie à celle de la Hongrie en prétendant que, en cas de

guerre avec l'URSS, l'Allemagne aurait sans conteste besoin de la partie méridionale de la Roumanie qui s'étend jusqu'à la mer Noire.

« Au cours d'un entretien qui eut lieu au mois de novembre 1940 environ, le chef du groupe d'opérations de l'État-Major hongrois, le colonel Laszlo, me déclara ce qui suit :

« Le second Traité d'arbitrage de Vienne a soulevé en Hongrie « une très vive jalousie envers la Roumanie, et il ne dépend donc « que de nous de bien mériter de Hitler. »

Je me permets de vous rappeler que Antonesco, dans la déposition qui a été présentée aujourd'hui au Tribunal, dit, en relatant ses négociations avec Hitler, ce qui suit : « Au mois de novembre 1940, Hitler me déclara que la Commission d'arbitrage de Vienne n'avait pas encore dit son dernier mot, me laissant entendre ainsi que la Roumanie pouvait encore compter sur une révision de la décision prise, précédemment, au sujet de la Transylvanie ».

Toutefois, quelque temps après, lors de sa visite à Budapest, l'accusé Ribbentrop exprima un point de vue directement opposé.

Je vais maintenant présenter au Tribunal trois documents qui dépeignent l'attitude prise, en l'occurrence, par Hitler, Ribbentrop et Göring.

Je dépose comme preuve le document URSS-235, qui est le compte rendu d'un des entretiens entre Antonesco et Hitler le 3 avril 1942. Ce document se trouve aux pages 113 à 116 du livre de documents. J'en citerai des extraits, à la page 3 du texte russe, page 113 du livre de documents :

En parlant de Hitler, Antonesco dit :

« Je lui ai rappelé que les dirigeants hongrois n'hésitaient pas à déclarer publiquement au Parlement et dans la presse (après la visite de Ribbentrop à Budapest) que, s'ils entreprenaient une action (c'est-à-dire s'ils envoyaient leurs troupes), la Transylvanie demeurerait hongroise, et que des rumeurs de ce genre avaient cours et étaient très démoralisantes pour les Roumains. Hitler me donna sa parole d'honneur que de pareilles promesses n'avaient jamais été faites et ne pouvaient l'être, que cela ne correspondait pas à la réalité. »

C'est ainsi que Hitler jonglait avec les promesses, pour attiser l'ardeur de ses satellites.

LE PRÉSIDENT. — Nous suspendrons l'audience pendant dix minutes.

*(L'audience est suspendue.)*

GÉNÉRAL ZORYA. — Le document suivant, que je vais présenter au Tribunal sous le n° URSS-183, se rapporte à la Transylvanie et à l'accusé Ribbentrop. C'est le compte rendu d'un entretien entre Antonesco et le chef de la section des archives du ministère des Affaires étrangères allemand, von Doernberg, qui eut lieu à la frontière le 10 février 1942.

Je demande au Tribunal d'accorder à ce document une valeur probatoire. Ce compte rendu provient des archives personnelles du maréchal Antonesco prises au cours de l'avance de l'Armée rouge. Je ne crois pas utile de le lire en entier et je vais me limiter à la citation de quelques extraits. Je vous demande de lire à la page 116 du livre de documents, où se trouve le compte rendu de cet entretien du 10 février 1942 d'Antonesco avec von Doernberg. Je cite :

« Von Doernberg a posé la question de la décoration de Charles 1<sup>er</sup>, que von Ribbentrop demandait avec insistance, par l'intermédiaire de divers organismes officiels allemands qui se trouvaient dans notre pays, ainsi que par l'intermédiaire d'organismes officiels roumains se trouvant auprès du Gouvernement allemand. »

Je passe à la page suivante, page 117 du livre de documents, et je cite :

« ... j'ai déclaré à M. von Doernberg que je ne pouvais accorder cette récompense avant que M. von Ribbentrop ne fasse une déclaration publique à la Roumanie, à la première occasion favorable, au sujet de la Transylvanie, afin de raviver la foi du peuple roumain dans sa lutte pour la justice et ses revendications légitimes dans l'Europe nouvelle. Donc, je ne lui accorderais cette récompense qu'à la condition que cela ne soit rendu public qu'après qu'il eut prononcé la déclaration demandée.

« M. von Doernberg me demanda un certain temps pour réfléchir. Le lendemain, avant de quitter le wagon, il me pria de lui remettre la décoration en vue, disant que Ribbentrop désirait la recevoir et en me demandant de ne dévoiler à Ribbentrop la conversation qui avait eu lieu entre nous, que lorsque les conditions posées par moi seraient remplies.

« A cette condition, je lui remis la décoration, sans cependant y joindre les certificats correspondants. »

Ainsi, Ribbentrop était prêt à renier sa déclaration à Budapest, moyennant la décoration roumaine.

J'ai également à ma disposition le compte rendu d'un entretien entre Antonesco et Göring. Je vous prie de vous reporter à la page 118 du livre de documents. Malheureusement ce document, découvert en même temps que d'autres dans les archives personnelles d'Antonesco, déjà mentionnées plus haut, n'a pas de date. Nous présentons ce document, comme nous l'avons trouvé, sous le n<sup>o</sup> URSS-238, dont je ne cite qu'un extrait :

« Au cours de l'entretien qui eut lieu à Karinhall, le maréchal Göring se montra très réticent à l'égard du problème de la Transylvanie. Pendant le voyage en voiture, il dit au maréchal (c'est-à-dire à Antonesco) :

« Pourquoi vous disputez-vous donc avec la Hongrie au sujet de « la Transylvanie qui, en réalité, est plus allemande que roumaine « ou hongroise ? »

Nous pouvons peut-être convenir que, cette fois-ci, Göring exprima d'une façon assez véridique le point de vue des conspirateurs fascistes sur le problème de la Transylvanie.

Je voudrais maintenant, pour achever d'éclairer les relations de l'Allemagne avec son vassal roumain, m'arrêter sur la question du pétrole. La Roumanie était l'un des fournisseurs les plus importants de l'Allemagne dans ce domaine. Avant et pendant la guerre, les hitlériens ont extrait, par tous les moyens, le pétrole de Roumanie. Il en est question dans l'une des lettres adressées à Antonesco et que j'ai citée.

Je vais maintenant présenter deux documents qui montrent d'une façon suffisamment complète combien cette question intéressait l'Allemagne et l'importance qu'attribuaient à ce problème les hitlériens eux-mêmes. Sous le n° URSS-244, je présente un télégramme urgent, envoyé par l'accusé Keitel au maréchal Antonesco, parvenu à ce dernier le 31 octobre 1942. Ce document a été pris aussi, comme les précédents, dans les archives personnelles d'Antonesco. Je cite le télégramme pour le consigner au procès-verbal et je prie le Tribunal de lui accorder valeur probatoire.

A la page 119 du livre de documents :

« Télégramme urgent, transmis par la Mission allemande au maréchal Antonesco :

« Votre Excellence, au nom du Führer, je m'adresse à Votre Excellence et demande votre intervention personnelle dans le but d'accélérer la livraison de la quantité maxima de carburants à la flotte italienne, qui lui est indispensable pour la continuation des opérations militaires en Méditerranée.

« Le manque de transports nécessaires à la suite des opérations a créé une situation grave en Afrique du Nord. L'acheminement de l'approvisionnement en matériel de guerre et en vivres dépend entièrement de la livraison de carburants en quantités suffisantes.

« Je prie Votre Excellence d'augmenter au maximum la livraison en Italie du carburant, qui est prévu exclusivement pour les besoins de la flotte, appelée à maintenir des positions importantes en Méditerranée.

« J'ai choisi ce moyen direct de m'adresser à vous, parce que je suis sûr que votre intervention personnelle accélérera l'aide indispensable.

« Votre dévoué : Keitel, maréchal. »

Permettez-moi de présenter au Tribunal le télégramme d'Antonesco, en réponse à Keitel, document que je dépose sous le

n° URSS-244 (a), et qui se trouve à la page 120 du livre de documents...

LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous nous résumer le contenu de ce document ?

GÉNÉRAL ZORYA. — Je vais exposer en deux phrases le contenu de ce document.

A la demande instante de l'accusé Keitel d'augmenter au maximum les livraisons de pétrole, Antonesco répond par télégramme qu'il tient à remplir tous ses engagements, mais que toutes les quantités prévues par le Gouvernement allemand ont été livrées et que la Roumanie ne peut en donner davantage. S'il y a possibilité de faire encore quelques économies à l'intérieur même du pays, la Roumanie pourra-t-elle apporter quelque aide à ses alliés. Bref, Antonesco prie le général Keitel d'agréer l'expression de son dévouement et de son respect, mais il ne lui donne pas de pétrole.

Permettez-moi de vous rappeler, Messieurs les Juges, qu'en octobre et en novembre 1942 se décidait le sort de Rommel en Afrique du Nord et l'Armée rouge, aux confins de Mozdok, barrait aux Allemands la voie vers le pétrole de Bakou et de Grozny. Il est évident que les Allemands manquaient de pétrole.

Je cite encore un passage, qui n'a pas encore été lu, du compte rendu de l'entretien du 12 février 1942 entre Antonesco et l'accusé Ribbentrop. Le compte rendu de cette conversation a été déposé par moi précédemment, sous le n° URSS-233. Je vous demande de porter votre attention sur la fin de la page 51 et sur la page 52 du livre de documents, qui correspond à la page 4 du texte russe. On y trouve les lignes suivantes : en réponse à la demande Ribbentrop au sujet du pétrole, Antonesco déclara :

« En ce qui concerne le pétrole, la Roumanie a fourni le maximum de son effort, elle ne peut faire davantage. Le seul moyen de sortir de cette impasse serait la conquête des territoires riches en pétrole. »

Là, il faut noter qu'Antonesco n'était pas le premier à avoir tendance à s'appropriier les territoires d'autrui, riches en pétrole.

Je demande au Tribunal de se reporter aux pages 121 à 129 du livre de documents. Il s'y trouve un document, tiré des archives personnelles de l'accusé Rosenberg et intitulé : « Réorganisation du Caucase ». Je le présente au Tribunal sous le n° URSS-58, et je lui demande de l'accepter comme preuve. Au mois de juillet 1941, l'accusé Rosenberg formulait de la façon suivante le point de vue allemand sur cette question, page 122 du livre de documents :

« Les intérêts de l'Allemagne consistent en l'établissement de positions solides dans tout le Caucase, afin d'assurer la liaison avec le Proche-Orient.

« Seule, cette liaison avec les sources de pétrole peut rendre à l'avenir l'Allemagne et toute l'Europe indépendante de n'importe

quelle coalition de puissances maritimes. Le but de la politique allemande est la domination du Caucase et des pays qui le bordent au Sud, tant au point de vue politique que militaire.»

Je vous demande de regarder la page 124, qui correspond à la page 4 du texte russe du document que je cite. La même idée y est formulée par l'accusé Rosenberg, avec une grande netteté. Je cite :

« Le Reich allemand doit prendre en mains tout le pétrole »

Je me permettrai de ne pas m'arrêter en détail sur les relations mutuelles des conspirateurs fascistes avec leur autre satellite, la Finlande, car le témoin Buschenhagen vient de donner une déposition assez détaillée sur cette question et le Tribunal doit avoir une certaine opinion à ce sujet. Je voudrais simplement rappeler au Tribunal que, d'après le paragraphe 3 du chapitre II du « Cas Barbarossa » la Finlande devait couvrir l'offensive du groupe de parachutistes allemands « Nord », composé d'unités du 21<sup>e</sup> groupe devant arriver de Norvège, et avec lequel elle devait opérer ensuite. En outre, toujours selon le « Cas Barbarossa », la Finlande devait se charger de liquider les forces soviétiques à Hangoe.

Je me permettrai de rappeler également au Tribunal que le document présenté par le Ministère Public américain sous le n° C-39, cas temporaire « Barbarossa », mentionne la participation de la Finlande à la guerre. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, et comme vous le verrez à la page 52 du livre de documents « les négociations préliminaires avec le Quartier Général finlandais ont eu lieu à partir du 25 mai ». Ensuite, plus loin, je cite : « On prévoit le transport en Norvège des unités suivantes : 10<sup>e</sup> division SS et le 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ainsi que le transport en Finlande d'une division renforcée d'infanterie, complétée par des éléments de corps d'armée. Parmi ces forces, pour le cas « Renard argenté », on a prévu une division d'infanterie, deux divisions de montagne et le groupe de bataille SS « Nord ».

« Il a été prévu qu'après l'ouverture des opérations militaires, on transporterait encore une division par voie ferrée à travers la Suède pour attaquer Hangoe. »

Je pense que j'ai le droit d'affirmer ici que la date du 25 mai 1941 indiquée dans le cas temporaire « Barbarossa », comme le début des pourparlers avec l'État-Major de l'armée finlandaise, n'était pas exacte. Ces fausses indications avaient comme but de dissimuler les préparatifs d'agression et de les présenter à la face du monde comme la préparation d'une soi-disant « guerre préventive ».

Pour compléter les dépositions du témoin Buschenhagen, je me permettrai de présenter sous le n° URSS-229 les dépositions de l'ex-colonel de l'Armée allemande, Kitchmann, que je demande au Tribunal d'accepter comme preuve.



Kitchmann occupa, dès octobre 1941, le poste d'attaché militaire à l'ambassade allemande de Helsinki. Ce document se trouve à la page 130 du livre de documents. Je vais en citer un court extrait :

«Confidentiel. Bien avant le 22 juin 1941, le Gouvernement allemand et l'OKW ont entrepris des négociations secrètes avec le Gouvernement de Finlande et l'État-Major de l'Armée finlandaise et préparé l'agression contre l'URSS.

«Ce fut dans les conditions suivantes que je fus mis au courant des préparatifs d'invasion de l'Union Soviétique par les Armées allemande et finlandaise :

«A mon arrivée à Helsinki en octobre 1941, au titre de remplaçant de l'attaché militaire allemand, j'eus plusieurs entretiens avec le commandant von Albedyll, adjoint de l'attaché militaire allemand, qui travaillait auparavant dans la section des attachés militaires de l'OKH, État-Major général de l'Armée. Von Albedyll me mit au courant de la situation générale politique et militaire en Finlande, car l'attaché militaire, le général Rossing, était gravement malade et se trouvait à Mérane, dans le Tyrol. Au cours de ces entretiens, von Albedyll me raconta qu'en septembre 1940 déjà, sur l'ordre de Hitler et de l'État-Major général allemand, le général Rossing avait organisé le voyage d'un envoyé spécial du maréchal Mannerheim, le général Taloela, au Quartier Général du Führer, à Berlin, où fut conclu un accord entre les États-Majors généraux allemand et finlandais, sur les préparatifs concertés en vue d'une agression et pour la conduite ultérieure de la guerre contre l'Union Soviétique. A ce propos, je crois me rappeler que le général Taloela lui-même, lors d'une conférence qui eut lieu à son Quartier Général près d'Aunus, en novembre 1941, me déclara que, sur l'ordre personnel du maréchal Mannerheim, il fut le premier à établir, en septembre 1940 déjà, la liaison avec le Haut Commandement allemand, en vue de préparatifs concertés pour une agression allemande et finlandaise contre l'Union Soviétique.

Je demande la permission de terminer ici la présentation des documents relatifs aux rapports de l'Allemagne fasciste avec sa vassale finlandaise. Les dépositions du témoin Buschenhagen me libèrent de ce devoir. Je voudrais seulement conclure brièvement :

Le témoignage de Buschenhagen démolit la thèse suivant laquelle la Finlande faisait sa guerre sans s'occuper des buts de guerre de l'Allemagne fasciste. L'entrée en guerre de la Finlande avait été prévue dans les plans militaires des conspirateurs fascistes et concordait avec les intentions belliqueuses des dirigeants finlandais.

Les Finlandais, comme tous les autres satellites de l'Allemagne, firent la guerre dans l'espoir de s'emparer de territoires et de républiques de l'Union Soviétique. A sa conférence du 16 juillet 1941, Hitler mentionna les revendications finlandaises sur la Carélie

orientale, pour la région et pour la ville même de Leningrad. Comme preuve, je me réfère au document n° L-221, qui a déjà été déposé par le Ministère Public américain, et dont vous trouverez des extraits à la page 141 du livre de documents.

La Roumanie et la Finlande sont deux satellites de l'Allemagne qui furent longuement mentionnés dans le « Cas Barbarossa ». Le rôle de ces pays, dans les plans du fascisme allemand, n'était pas déterminé seulement par le désir d'exploiter leur potentiel de guerre — qui n'était certes pas négligeable — mais aussi d'utiliser leur position géographique comme « tremplins » d'opérations aux flancs de l'Union Soviétique.

Ainsi que le témoignent les documents présentés au Tribunal, l'inclusion de ces pays dans la préparation de l'agression contre l'URSS avait été soigneusement masquée par les conspirateurs fascistes, de même que tous les préparatifs du « Cas Barbarossa ».

Aucune mention n'est faite, dans ce plan, du troisième satellite de l'Allemagne, la Hongrie. Mais cela ne veut certainement pas dire que la participation de la Hongrie à l'agression contre l'Union Soviétique n'avait pas été prévue par les conspirateurs fascistes.

Je demande l'autorisation de me référer aux dépositions de Paulus (quoiqu'il ait déjà témoigné devant le Tribunal) qui a formulé très nettement...

LE PRÉSIDENT. — Vous n'allez pas nous présenter de nouveau la déposition de Paulus? Nous avons déjà reçu son témoignage détaillé.

GÉNÉRAL ZORYA. — Oui, j'ai déjà indiqué que cette déposition avait été faite sous le n° URSS-182: le procès-verbal de l'interrogatoire de Paulus par le général Rudenko. Le Tribunal en trouvera le texte à la page 143 du livre de documents.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons déjà son témoignage oral, nous n'avons pas besoin de sa déposition écrite.

GÉNÉRAL ZORYA. — Oui, mais j'ai besoin de citer un certain paragraphe de cette déposition qui me permettra de démontrer le rapport entre les documents qui vont suivre et ce que j'avance. Il s'agit de quelques lignes seulement.

LE PRÉSIDENT. — Mais cela va certainement faire double emploi, ne croyez-vous pas?

GÉNÉRAL ZORYA. — Ce qui a déjà été présenté au Tribunal je pourrais l'exposer en quelques mots, en deux phrases.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que cela diffère d'une façon quelconque de ce que Paulus nous a déclaré ici même?

GÉNÉRAL ZORYA. — Je vous prie de m'excuser. On vient de me confirmer que cet extrait a déjà été cité par le colonel Pokrovsky. Je me bornerai donc à le résumer brièvement et je passerai ensuite à un autre sujet.

D'une part, je pense d'abord aux paragraphes de la déposition de Paulus, où il déclare que le principe qui guidait la politique hongroise était une absolue soumission à l'Allemagne, conséquence de deux faits primordiaux : l'aspiration à la conquête de nouveaux territoires avec l'aide de l'Allemagne et la crainte de la puissance grandissante de la Roumanie, alliée de l'Allemagne. D'autre part, je pense à la déclaration de Paulus selon laquelle Hitler dévoilait ses plans à la Hongrie avec infiniment plus de réserve qu'à ses autres satellites, parce qu'il trouvait que les Hongrois étaient bavards. Il est vrai, ajoute aussitôt Paulus (page 2 de son affidavit) que « la raison principale en était que Hitler ne voulait pas que la Hongrie puisse saisir le bassin pétrolier de la région de Dragovitch ». Lors du déclenchement de l'offensive contre l'Union Soviétique, le Commandement suprême de l'Armée allemande (l'OKH) donna l'ordre à la 18<sup>e</sup> armée de s'emparer de Dragovitch avant l'arrivée des Hongrois. En outre, Paulus nous décrit ses négociations avec les Hongrois pour la fourniture d'équipement militaire. Tout cela a déjà été mentionné par le colonel Pokrovsky. Je veux seulement rappeler que la déposition de Paulus a certainement soulevé un coin du voile mystérieux qui entourait les rapports mutuels des agresseurs allemands et hongrois.

A ce propos, il faut absolument que je me réfère de nouveau aux dépositions de Ruscitzay-Ruediger, qui ont déjà été déposées sous le n° URSS-294. Parlant de l'occupation de la Russie subcarpathique en 1939, Ruscitzay-Ruediger déclare ce qui suit (troisième alinéa de la page 2 du texte russe ; page 101 du livre de documents — la citation est soulignée en rouge). Je lis :

«...Ceci eut lieu... peu de temps avant le début de la guerre germano-polonaise. Il semblait alors que pour la Hongrie, les buts principaux de l'occupation consistaient à obtenir des avantages économiques et à se libérer des restrictions du Traité de Trianon. Mais dès que la région de l'Ukraine subcarpathique acquit une frontière commune avec la Russie soviétique... cette région que nous occupions prit une tout autre signification à nos yeux. Il nous apparut clairement, à nous, officiers supérieurs, que les dirigeants politiques allemands et hongrois considéraient cette région comme un terrain stratégique important pour les opérations futures contre la Russie soviétique. »

A la page 9, deuxième alinéa du bas de la page, Ruscitzay-Ruediger nous parle d'une conversation qui eut lieu, fin mars 1941, au cours de laquelle le ministre de la Guerre hongrois, Bartha,

décrivit les buts de la guerre contre la Yougoslavie. Entre autres, Bartha souligna la nécessité impérieuse d'éliminer la Yougoslavie en tant qu'alliée éventuelle de l'URSS.

Cependant, une description plus complète des rapports germano-hongrois, qui avaient pour but la préparation de l'agression contre l'URSS, se trouve dans la déposition du général hongrois, Esteban Ujszaszy, qui, du 1<sup>er</sup> mai 1939 au 1<sup>er</sup> juillet 1942, remplit les fonctions de chef du service d'espionnage et de contre-espionnage du Grand État-Major hongrois. Durant ces années-là, sa situation officielle lui permit d'avoir des renseignements précis sur ces préparatifs secrets. Il nous a dévoilé certains de ces faits dans le document que je dépose sous le n° URSS-155 et que je demande au Tribunal d'accepter comme preuve. Je citerai un extrait de ce document qui se rapporte à la question en cours. Commençant à la page 2 du texte russe (page 149 du livre de documents), nous trouvons la section 2 intitulée : « Préparatifs de guerre germano-hongrois contre la Russie soviétique. » Le premier paragraphe a trait aux « Lettres de Halder ». Je cite :

« En novembre 1940, l'attaché militaire allemand à Budapest, le colonel Günther Krappe, membre du Grand État-Major allemand, fut reçu en audience par le chef du Grand État-Major royal hongrois, Henri Werth. Krappe présenta une lettre du général Halder, chef du Grand État-Major de l'Armée allemande. Dans cette lettre, Halder avisait Werth qu'au cours du printemps 1941, il faudrait obliger la Yougoslavie — le cas échéant, par la force des armes — à prendre une attitude nette, afin d'exclure toute menace éventuelle d'une attaque dans le dos par la Russie. Quand ce ne serait que dans son propre intérêt, la Hongrie serait tenue de prendre part à cette guerre préventive, peut-être contre la Yougoslavie, mais en tout cas contre la Russie soviétique.

« Werth répondit qu'il était d'accord avec Halder, en principe, mais qu'il attirait son attention sur le manque d'armement et d'équipement de l'Armée hongroise, qui ne lui permettrait absolument pas de prendre les armes contre la Russie Soviétique. Il demandait donc, somme toute, que l'Allemagne se charge du réarmement de l'Armée hongroise.

« Ce fut le général Werth lui-même qui m'informa de la lettre de Halder et de la réponse qu'il lui donna. Une commission d'armement hongroise fut alors invitée à Berlin. Elle se composait d'officiers spécialistes des services de l'Intendance du Ministère royal hongrois de la Défense nationale; en décembre 1940, la commission se rendit à Berlin. Les demandes hongroises étaient les suivantes : la livraison du solde de la commande...

**LE PRÉSIDENT.** — Général, ne pourriez-vous pas passer au mois de décembre 1940, date à laquelle le maréchal Keitel invita le

ministre de la Défense hongrois à se rendre à Berlin? Ceci se trouve quelques lignes plus bas.

GÉNÉRAL ZORYA. — Oui, je passe à cet alinéa.

« En décembre 1940, le chef d'État-Major de l'OKW, le maréchal Wilhelm Keitel, invita le ministre de la Défense nationale hongrois, le général Carl Bartha, à se rendre à Berlin, dans le but :

« a) De discuter personnellement le problème de l'armement ;

« b) D'élaborer un plan de collaboration militaire et politique entre l'Allemagne et la Hongrie pour 1941.

« Cette invitation fut transmise à Budapest par l'intermédiaire de l'attaché militaire royal hongrois à Berlin, le colonel Alexander Homlok du Grand État-Major. Simultanément, je reçus une convocation semblable de la part de l'amiral Canaris, chef de la section « Abwehr-Ausland » de l'OKW. »

Je passe une longue liste rédigée par Ujszaszy, des personnes qui accompagnaient Bartha dans son voyage, et je lis plus loin, à la page 151 du livre de documents :

« ... un accord fut conclu sur la base suivante : au printemps de 1941, la situation de la Yougoslavie sera claire, donc la menace d'une attaque dans le dos par la Russie soviétique sera écartée. L'Armée hongroise Honved sera équipée, dans ce but, d'obusiers, de chars d'assaut modernes et de voitures blindées pour la formation d'une brigade motorisée. Pour la guerre contre la Russie, la Hongrie devra mettre à la disposition de l'Allemagne quinze unités parmi lesquelles trois unités motorisées, une unité de cavalerie et une unité de chars d'assaut. En outre, elle devra achever jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1941 la construction des fortifications en Russie subcarpathique, aider le mouvement des troupes allemandes dans les régions limitrophes des frontières hungaro-yougoslaves et hungaro-soviétiques, garantir le transport de l'approvisionnement des troupes à travers la Hongrie. Les détails de la préparation des opérations seront fixés plus tard, avec les représentants de l'État-Major allemand, qui se rendront ultérieurement en Hongrie. En guise de compensation pour sa participation à la guerre, la Hongrie recevra des territoires en Yougoslavie et en Russie : l'ancien duché de Galicie et tout le territoire qui s'étend aux pieds des Carpates jusqu'au Dniestr. »

Au mois de mars 1941, le colonel Eberhard Kinzel, du Grand État-Major allemand se rendit à Budapest. Le but de sa visite était de fixer les derniers préparatifs pour l'attaque contre la Yougoslavie. Voici ce que Ujszaszy nous dit à ce sujet (troisième alinéa du bas de la page 5 du texte russe ; page 152 du livre de documents) :

« Le colonel Kinzel vint à Budapest en mars 1941, avec une lettre du général Halder au général Werth, dans laquelle l'Allemagne demandait instamment à la Hongrie de prendre part à la guerre

éventuelle contre la Yougoslavie, en mobilisant les corps d'armées suivants : I. Budapest, II. Szekesfeherwar, III. Szambathely, IV. Pecs, V. Szeged, et, pour la guerre contre la Russie, quinze unités comprenant une division de cavalerie, deux brigades motorisées et une brigade de chasseurs alpins.

« La lettre annonçait la visite imminente d'une délégation allemande à Budapest, commandée par le général Paulus, pour engager des discussions sur les opérations combinées et le transport à travers la Hongrie des troupes allemandes à destination de la Yougoslavie.

« En réponse à cette lettre, le général Werth invita officiellement la délégation allemande; laissa entendre que la Hongrie participerait à la guerre contre la Yougoslavie en mobilisant, dans ce but, trois corps d'armées : le 1<sup>er</sup>, le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup>. Quant à la guerre contre la Russie soviétique, il y consentit en principe, en promettant au moins de mobiliser le VIII<sup>e</sup> corps d'armée Kapitzze et les unités motorisées réclamées par Halder.

« Ce fut le colonel Kinzel lui-même, du Grand État-Major allemand, qui me mit au courant de cet échange de lettres. »

**LE PRÉSIDENT.** — Général, je ne crois pas, personnellement, qu'il soit indispensable que le Tribunal sache si la Hongrie avait l'intention de mobiliser un, deux ou trois corps d'armées contre les Russes. Il est parfaitement clair, d'après ce que vous avez déjà exposé — si nous sommes disposés à le croire — que le maréchal Keitel exigeait de la Hongrie, en décembre 1940, qu'elle mette à la disposition de l'Allemagne certaines unités, pour la guerre contre la Russie. Quelle importance peut avoir le fait que le nombre de ces unités fut modifié au cours des pourparlers ultérieurs? Il me semble que les preuves que vous nous présentez actuellement font double emploi avec ce qui a été exposé et n'ajoutent rien à ce que vous nous avez déjà dit. Je pense donc que vous pourriez passer au document suivant, URSS-150. Tout ce qui précède ne concerne que les négociations entre les États-Majors allemand et hongrois quant aux unités que devait fournir l'Armée hongroise.

**GÉNÉRAL ZORYA.** — Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le Président qu'on peut limiter la présentation des preuves à ce sujet.

**LE PRÉSIDENT.** — Le document suivant porte le n<sup>o</sup> 150, n'est-ce pas?

**GÉNÉRAL ZORYA.** — Cependant, le document Ujszaszy contient non seulement certains renseignements sur le nombre d'unités promises par la Hongrie à l'Allemagne en cas de guerre contre l'Union Soviétique, mais aussi, par exemple, une indication des méthodes employées par la clique fasciste en Hongrie pour préparer la guerre, en accord avec les conspirateurs hitlériens. Il me paraît indispensable de m'arrêter sur ce point et je demande donc la permission de citer encore certains passages de ce document.

Je songe, par exemple, à l'émission de faux rapports sur le nombre d'unités soviétiques massées sur la frontière hongroise.

LE PRÉSIDENT. — Continuez, je vous en prie.

GÉNÉRAL ZORYA. — Je cite le passage suivant, à la page 155 du livre de documents :

« Mon supérieur immédiat, le général Laszlo, en tant que chef du groupe d'opérations, ordonna au deuxième Bureau de l'État-Major d'établir un rapport qui confirmerait que quatorze groupes de combat soviétiques seraient massés sur la frontière hongroise, y compris huit groupes motorisés. Ce rapport fut rédigé par le colonel Cornell Hidai du Service de renseignements.

« Je voudrais faire remarquer ici que, des explications fournies ultérieurement par le deuxième Bureau du Grand État-Major royal hongrois, il ressortit que seulement quatre groupes de combat soviétiques se trouvaient véritablement à la frontière hongroise. Je fis part de cette circonstance, conforme aux faits, au général Werth et au général Laszlo, mais ce dernier m'ordonna de modifier mon rapport, véridique et objectif, conformément à ses désirs. »

Plus loin, Ujszaszy parle de plans de provocation élaborés par la clique militariste hongroise, visant à provoquer des incidents à l'étranger pour justifier une attaque sur l'Union Soviétique. Il déclare (à partir de la quatrième ligne de la page 10 du document ; page 157 du livre de documents) :

« Ces plans émanaient du général Fuetterer, de son adjoint le colonel Frimond et du général Laszlo. Ils proposaient de faire bombarder, le cas échéant, les régions frontalières de la Hongrie, avec des bombes de provenance soviétique, par des avions allemands camouflés en avions soviétiques. »

Et enfin, Ujszaszy décrit les événements des derniers jours qui ont précédé l'attaque contre l'Union Soviétique (page 11 du document, page 158 du livre de documents) :

« Le 24 juin 1941 — si je me souviens bien — à midi trente, je fus avisé que des avions soviétiques bombardaient Rahero en Russie subcarpathique et qu'ils avaient mitraillé des trains dans les environs de cette ville. L'après-midi de ce même jour, nous apprîmes que des avions soviétiques bombardaient Roschitze. Le Conseil de la Couronne, présidé par le Régent, se réunit le soir même et, « étant donné l'importance de la provocation de la Russie soviétique », décida de lui déclarer la guerre. Je suis convaincu que les bombardements en question furent effectués par des avions allemands portant des signes distinctifs russes. Ma conclusion se base sur les faits suivants :

« a) Le général Fuetterer et la propagande allemande firent une publicité très étendue à ces bombardements ;

« b) Le général Laszlo me donna immédiatement l'ordre, par l'intermédiaire de la section de propagande du deuxième Bureau du Grand État-Major royal hongrois, d'obtenir des photographies des restes des « bombes soviétiques » et de les faire publier dans la presse des États fascistes.

« c) Le général Fuetterer, le général Laszlo et le colonel Frimond firent répandre, sous le manteau, le bruit que des pilotes slovaques au service de la Russie avaient bombardé Roschitze; la précision du bombardement était expliquée par le fait que ces pilotes connaissaient bien la région. »

Ceci eut lieu, selon Ujszaszy, le 24 juin 1941, à midi trente. Nous possédons un document qui prouve que la participation de la Hongrie à l'agression contre l'Union Soviétique, avait été décidée bien avant cette date.

Le document présenté au Tribunal, qui renferme la déposition de Ruscitzay-Ruediger, nous explique les raisons de l'attaque de la Hongrie contre l'Union Soviétique. Il se peut que l'avis de Ruscitzay-Ruediger ne soit pas celui de tout le monde, mais comme c'est le témoignage du sous-secrétaire d'État à la Guerre hongrois, il n'est évidemment pas sans intérêt.

A la page 10 du texte russe de sa déposition, Ruscitzay-Ruediger déclare que, fin mai 1941, il reçut l'ordre de ravitailler d'abord les troupes massées en Ukraine subcarpathique; deux jours plus tard, une réunion secrète des commandants en chef des corps d'armées eut lieu au Quartier Général du général Werth, chef du Grand État-Major, au cours de laquelle fut annoncée l'attaque imminente contre l'Union Soviétique.

Je cite la déposition de Ruscitzay-Ruediger à la page 9 du document, page 108 du livre de documents (pour économiser du temps, je ne citerai que les passages soulignés):

« Le général Werth, chef du Grand État-Major, nous décrivit la situation militaire et politique. Il semblait qu'une attaque contre l'Union Soviétique, par l'Allemagne, était imminente, et que la Roumanie et la Hongrie y prendraient une part active aux côtés de l'Allemagne. »

Ruscitzay-Ruediger nous dit encore que: « La décision de déclarer la guerre fut prise par le Conseil des ministres après que le Président Bardoshy et le ministre Bartha eurent soumis leurs rapports et fut ratifiée par le Conseil de la Couronne. La question ne fut pas soumise au Parlement. Ces décisions ne causèrent aucune surprise, car elles résultaient directement de la collaboration militaire volontaire avec l'Allemagne, qui existait depuis plusieurs années.

« Le Grand État-Major hongrois et les dirigeants politiques de Hongrie, dès le début de l'attaque contre la Tchécoslovaquie, voyaient



en l'Allemagne le principal soutien de leurs projets de révision. Vint ensuite l'occupation de l'Ukraine subcarpathique et l'organisation stratégique de cette région pour en faire une base militaire en vue d'une attaque contre l'Union Soviétique.»

Dans son rapport, Ujzaszy fait mention de l'attaché militaire allemand à Budapest, Krappe. L'ex-général de l'Armée allemande, Günther Krappe, fut attaché militaire allemand à Budapest de novembre 1939 au 30 avril 1941. Ensuite, Krappe commanda le X<sup>e</sup> corps de troupes SS du groupe d'armées « Vistule » et fut fait prisonnier par l'Armée rouge.

Je demande au Tribunal d'accepter comme preuve la déclaration faite par Krappe en janvier de cette année, présentée sous le n<sup>o</sup> URSS-150. On remarquera que les événements principaux mentionnés par Krappe concordent exactement avec ceux qui sont décrits dans le rapport d'Ujzaszy. Je ne lirai donc que quelques extraits à la page 4 du document Krappe (page 165 du livre de documents) :

« En octobre 1940, je reçus de l'OKH l'ordre de faire un rapport sur l'état des fortifications de la région qui longeait la frontière russe, c'est-à-dire l'Ukraine subcarpathique. Le chef du groupe d'opérations, le colonel Laszlo, m'informa que, jusque là, il n'existait qu'une ligne très simplifiée de défense antichars, sur une profondeur variant de un à deux kilomètres, et que la construction de baraquements pour loger des troupes venait de commencer. Les prospections nécessaires pour ériger des réduits en béton armé le long de la frontière et des voies de communication seraient effectuées pendant l'hiver, et au printemps de 1941 il serait possible d'en commencer la construction. La dépense devait s'élever à environ 6.000.000 de pengos. Le général Werth m'autorisa à faire une tournée en voiture à travers le Mukachevo jusqu'au col de l'Ujosk. Je fis part à Berlin des résultats de mon tour d'inspection et des renseignements obtenus du colonel Laszlo. Quelque temps après, le colonel Laszlo m'avisa que les crédits nécessaires à la construction de ces fortifications avaient été alloués. »

Pour abréger, Messieurs, je vais vous résumer très rapidement la fin de la déposition de Krappe : un accord fut conclu avec le ministre de la Guerre, Bartha, aux termes duquel la création d'un réseau de communications et de transports militaires de l'Armée allemande en Hongrie fut décidée. En même temps, l'Allemagne fut autorisée à organiser avec l'aide des services postaux un système spécial de transmissions militaires ; de plus, un grand nombre d'officiers allemands furent détachés auprès de l'Armée hongroise pour des échanges de vues sur l'expérience militaire et sur l'instruction des troupes. Krappe déclare que, dès le mois de décembre 1940, l'industrie hongroise subit des transformations et travailla pour

augmenter le potentiel militaire de l'Allemagne. Le général Leeb, chef des services d'armement, était chargé de cette réorganisation.

Pour conclure cet exposé des preuves relatives à la création d'un bloc d'agression contre l'Union Soviétique par les criminels de guerre fascistes, j'estime qu'il est indispensable de tirer quelques conclusions générales de ces documents.

Les conspirateurs fascistes commencèrent dès septembre 1940, lorsqu'une mission militaire fut envoyée en Roumanie, à prendre des mesures pour obtenir la participation de la Roumanie, de la Finlande et de la Hongrie aux préparatifs d'attaque contre l'Union Soviétique. Les négociations concernant ces préparatifs d'agression furent entreprises, dans chacun de ces pays, entre septembre et décembre 1940; elles étaient dirigées par les Grands États-Majors des Armées allemande et satellites. L'objet de ces négociations était dans chaque cas, d'un caractère purement militaire, tel que le nouvel entraînement des troupes, le transport d'unités, la coordination de plans stratégiques, le nombre de divisions nécessaires pour l'attaque contre l'Union Soviétique, etc.

Le genre de ces négociations prouve qu'il existait entre le Gouvernement fasciste allemand et ceux de Roumanie, de Finlande et de Hongrie un accord préalable pour une agression contre l'Union Soviétique, même avant le début des négociations.

Finalement, les documents déposés révèlent que les conspirateurs nazis avaient promis à chacun de ces pays, sous une forme ou une autre, quelque partie de territoire appartenant à l'Union Soviétique.

Je désire souligner encore une chose. Afin de saisir toute l'étendue des conséquences de l'attaque de rapine fasciste contre l'URSS, il ne faut pas s'en tenir au seul « Cas Barbarossa ». C'est un plan stratégique pour une attaque militaire, un début d'agression.

Mais, aussitôt après l'attaque, venaient les soi-disant « assimilation » et « organisation » qui constituaient véritablement des plans d'extermination de la population civile et de pillage des territoires occupés de l'Union Soviétique. Ces plans aussi étaient préparés d'avance, comme le « Cas Barbarossa ».

Le Ministère Public soviétique déclara que les documents soumis au Tribunal, surtout des documents tels que la directive du 13 mars 1941 (PS-447), signée de l'accusé Keitel, l'ordonnance sur l'application du code militaire en date du 15 mai 1941 (C-50), signée de Keitel également, la directive de propagande relative au « Cas Barbarossa » (C-26), et autres, témoignent de la suppression radicale, par les hordes d'envahisseurs fascistes, de toutes les normes de la loi et de la morale dans les territoires soviétiques provisoirement occupés, et que cette suppression fut préméditée et préparée longtemps avant l'attaque contre l'Union Soviétique.

Même avant cette attaque, les méthodes applicables à la population civile et les mesures et moyens à prendre pour le pillage du territoire de l'Union Soviétique, le réduisant à l'état de « colonie » du Troisième Reich, furent élaborés par les hitlériens et précisés aux sections appropriées des instructions, directives et ordres prescrits. Lorsque, finalement, la guerre fut déclenchée et le secret étalé au grand jour, les fascistes n'hésitèrent pas à publier dans leur presse tous leurs projets.

Je dépose sous le n° URSS-59, un article paru dans le journal *Das schwarze Korps*, journal SS et organe du Reichsführer SS, en date du 20 août 1942. Cet article s'intitule : « Faut-il germaniser ? » (page 180 du livre de documents) et déclare ouvertement :

« Dans un des numéros du journal *Deutsche Arbeit*, consacré aux problèmes de la colonisation à l'Est, le Reichsführer SS a développé le thème suivant :

« Notre tâche n'est pas de germaniser l'Est, dans le vieux sens « de ce mot, c'est-à-dire d'imposer à la population la langue et les « lois allemandes, mais d'aboutir à ce que l'Est ne soit peuplé que « par des hommes de sang purement allemand.

« Le fait de rejeter l'idée de germanisation n'est pas nouveau. Néanmoins, dans la bouche du Reichsführer SS, en tant que ministre d'État pour l'affirmation de la race allemande, cela devient un ordre. C'est là que réside tout le sens de ces mots. »

Le refus de germaniser la population des territoires occupés et l'affirmation que « l'Est ne doit être peuplé que par des hommes de sang purement allemand » signifiaient, pratiquement, l'extermination en masse de citoyens soviétiques, le pillage de leurs biens, leur déportation, l'anéantissement de la culture russe plusieurs fois séculaire et la destruction de nos villes et de nos villages.

J'arrêterai là le développement de ce thème, ou plutôt de ces thèmes, car ils ont déjà fait l'objet d'études approfondies et seront présentés par mes collègues.

Le 22 juin 1941, après de longs préparatifs, les hordes fascistes allemandes se jetèrent à l'assaut de l'Union Soviétique. Cent soixante-dix divisions, massées sur les frontières de l'Union Soviétique, de l'océan Arctique à la mer Noire, passèrent à l'offensive. Les problèmes militaires soulevés par cette attaque étaient formulés dans le « Cas Barbarossa » :

« L'Armée allemande doit être prête, même avant la fin de la guerre contre l'Angleterre, à vaincre la Russie soviétique, en opérant avec une rapidité foudroyante.

« Dans ce but, l'Armée devra utiliser toutes les forces dont elle dispose, avec la seule réserve que les territoires occupés devront être protégés efficacement contre toute surprise éventuelle. »

Le « Cas Barbarossa » prévoyait la nécessité d'anéantir l'Armée rouge, d'empêcher toute retraite possible vers l'intérieur du pays des unités de l'Armée rouge encore en état de combattre et de permettre aux envahisseurs fascistes allemands d'atteindre rapidement une ligne de front qui mettrait le territoire allemand à l'abri de toute attaque par l'Aviation soviétique.

Le but final du « Cas Barbarossa » était de fortifier la ligne Astrakhan-Arkhangelsk, d'anéantir par des bombardements la région industrielle de l'Oural, d'occuper Leningrad et Kronstadt et enfin, comme point final, de prendre Moscou.

LE PRÉSIDENT. — Il me semble que nous pourrions suspendre l'audience maintenant.

*(L'audience sera reprise le 13 février 1946 à 10 heures.)*